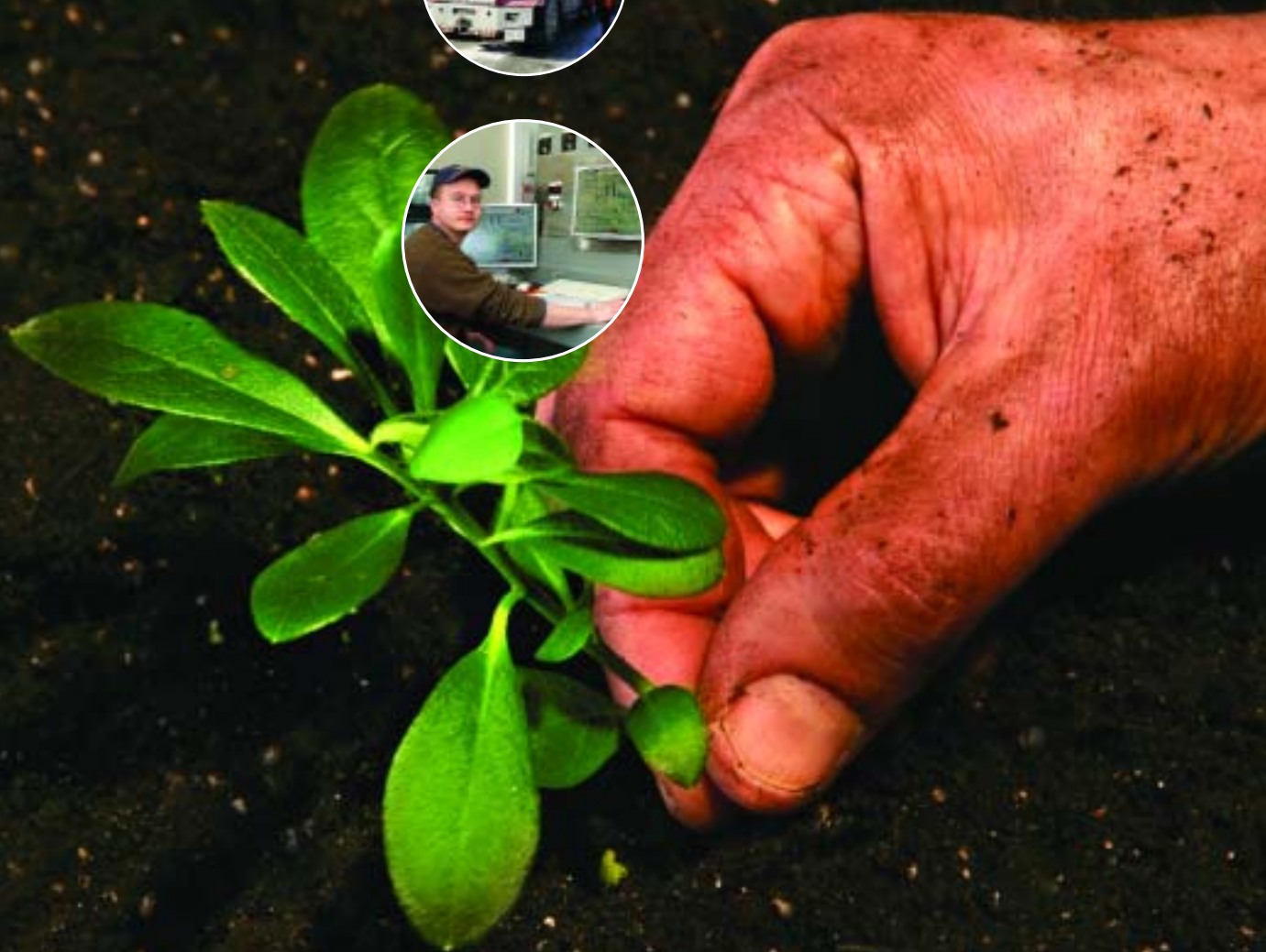
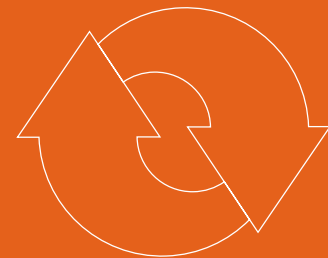




La Terre, c'est notre affaire



Un chef de file reconnu



Bennett Environmental Inc. est un chef de file reconnu en Amérique du Nord dans la prestation de services de traitement à haute température pour l'assainissement de sols contaminés et de débris de construction contaminés pas les BPC et offre des solutions thermiques aux problèmes de contamination partout au Canada et aux États-Unis.



Bennett a recours à une technologie d'oxydeur thermique à haute température (OTHT) de quatrième génération pour fournir un traitement sûr, économique et permanent des sols contaminés. La technologie OTHT se compose d'une chambre de combustion primaire à four rotatif, d'une chambre de combustion secondaire verticale, d'une tour de refroidissement des gaz, d'un épurateur à sec, d'un dépoussiéreur à couches filtrantes, d'un ventilateur à tirage induit et d'une cheminée dont l'émission est contrôlée en permanence.

La technologie OTHT atteint régulièrement une efficacité de destruction et d'extraction élevée des contaminants (> 99,9999 %) pour les composés de BPC et satisfait aux normes d'émission

rigoureuses en vigueur partout au Canada et à celles de la Maximum Available Control Technology (MACT) de la United States Environmental Protection Agency (USEPA).

Les installations de Bennett sont construites avec un confinement maximal pour éliminer littéralement les émissions fugitives durant la réception, la préparation et l'entreposage des sols contaminés.

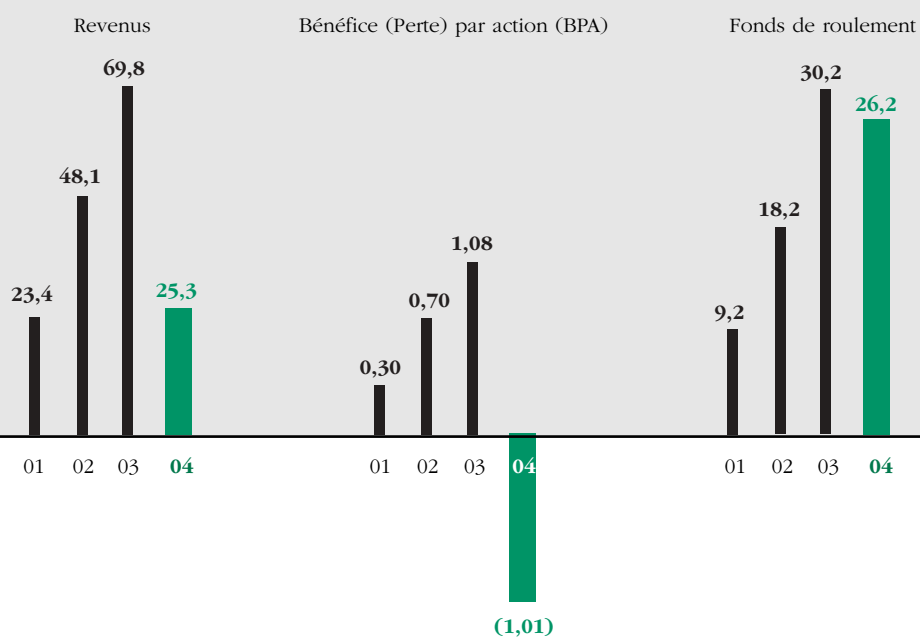
Les installations de Bennett disposent de la meilleure technologie confirmée disponible (MTCDD) applicable aux sols affectés par des polluants organiques.

Table des matières

1	Faits saillants	18	Bilan consolidé
2	Message du président du conseil	19	État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
4	Message du président-directeur général	20	État consolidé des flux de trésorerie
6	Revue des opérations	21	Notes afférentes aux états financiers consolidés
10	Rapport de gestion		Administrateurs et directeurs
17	Déclaration de responsabilité de la direction		Information sur l'entreprise
	Rapport des vérificateurs aux actionnaires		

Faits saillants

	2004	2003	2002	2001
Revenus	25 323 203	69 806 526	48 103 845	23 422 574
Bénéfice net (perte)	(18 535 239)	18 173 459	12 046 276	4 726 976
(Perte) bénéfice par action (BPA)	(1,01)	1,08	0,70	0,30
Marge d'exploitation	(73 %)	26%	25%	20%
Fonds de roulement	26 234 525	30 159 825	18 206 207	9 168 268
Capitaux propres	80 003 390	58 897 989	35 007 285	20 675 431
Total de l'actif	90 012 402	75 677 572	52 384 674	29 437 090



Chers actionnaires,

Pour Bennett Environmental, le conseil, la direction et les actionnaires, l'exercice 2004 a été lourd de défis sur lesquels nous nous étendrons dans les sections suivantes de ce rapport annuel. Je peux, par contre, vous signaler que lorsque le conseil a pris connaissance des problèmes auxquels nous avons dû faire face, il a pris une série de mesures significatives pour mieux positionner la société pour l'avenir.

En février 2004, Allan Buleckaert est entré dans la société en qualité de nouveau président – directeur général. M. Buleckaert, qui a une expérience considérable dans le domaine de l'environnement, a travaillé sans répit au cours de la dernière année pour recentrer la société sur ses activités de base et renforcer tous les secteurs de la haute direction.

En juillet, un comité spécial d'administrateurs indépendants a été constitué pour superviser l'examen par la société du projet Federal Creosote au New Jersey ainsi que le processus par lequel Bennett contrôle les accords contractuels pour les travaux existants et à venir. L'examen a été entrepris pour garantir que les meilleurs processus possibles soient en place afin que les adjudications et les expéditions en vertu de nos contrats soient dûment rapportées à nos investisseurs.

En août 2004, le conseil a accepté la démission de John Bennett, fondateur de la société, du poste de président du conseil et m'a élu président du conseil.

Le conseil a également reconnu l'importance d'une meilleure représentation du Canada Atlantique à la lumière du démarrage imminent de notre usine ultramoderne de Belledune et du traitement des déchets toxiques des étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Nous avons le plaisir de proposer à l'assemblée générale annuelle la nomination de Stewart McInnes, un avocat éminent établi à Halifax et ancien ministre du Cabinet fédéral. Il est important, pour le succès de notre société, d'avoir dans notre conseil une représentation des régions où nous sommes en activité et où nous faisons des affaires. Nous comptons apporter d'autres modifications à la composition du conseil par la suite.

Le conseil est également d'avis qu'un certain nombre d'aspects de la gouvernance d'entreprise doivent être améliorés. Nous avons demandé à la direction de créer et soumettre au conseil de nouvelles politiques y compris celles traitant des pratiques du conseil, des relations avec les employés, de l'éthique de l'organisation, de la dénonciation et du traitement et de la divulgation des renseignements personnels.

« Nous sommes résolus à faire de Bennett Environmental un modèle d'intégrité, de transparence et de normes éthiques de haut niveau. »



J'ai le plaisir de vous annoncer que ces politiques ont été passées en revue et adoptées à l'unanimité au cours d'une réunion du conseil au début de mars 2005. L'implantation de ces nouvelles politiques de gouvernance d'entreprise est en cours et elles garantiront une meilleure protection des actionnaires de la société et une meilleure gestion de l'entreprise. Nous sommes résolus à faire de Bennett Environmental un modèle d'intégrité, de transparence et de normes éthiques de haut niveau. Toutes les décisions d'affaires seront implantées en gardant à l'esprit le meilleur intérêt à long terme de tous les actionnaires et parties prenantes.

Appréciation

Les défis rencontrés en 2004 ont été énormes et ont nécessité un engagement significatif en temps et en énergie de la part des membres du conseil et de l'équipe de haute direction. Je voudrais les en remercier.

Mes collègues de chez Bennett voudraient également faire part de leur reconnaissance envers les clients pour leur confiance, envers les employés pour leur dévouement et envers les actionnaires pour leur soutien au cours d'une année difficile.

J'ai le plaisir de vous dire que la société est consciente de sa mission et en bonne position pour faire face à la concurrence dans ce nouveau secteur florissant de l'industrie de l'environnement.

A handwritten signature in black ink that reads "David Williams".

David Williams,
Président du conseil

Chers actionnaires,

Dans son rapport, le président du conseil a défini l'exercice 2004 comme une année lourde de défis. Je vais entrer dans le détail des événements de l'année passée, décrire la manière dont nous avons fait face à ces défis et dont Bennett s'est positionnée en vue d'un redressement en 2005.

Revue

Cette année difficile pour notre société a débuté avec la fermeture inattendue de nos installations Récupère Sol à Saint Ambroise, Québec, en raison d'un manque de livraison de sols à l'usine. Les faibles volumes traités ont finalement entraîné des pertes nettes au deuxième trimestre.

En mai, la société a reçu un rapport de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale confirmant que les nouvelles installations de Bennett à Belledune présentaient peu de risque « d'avoir des effets environnementaux transfrontaliers adverses significatifs ». Nous avons donc été déçus d'apprendre que le ministre fédéral de l'Environnement avait décidé de référer l'évaluation des mêmes effets environnementaux transfrontaliers potentiels à une commission d'examen. La société a alors déposé une demande de contrôle judiciaire auprès de la Cour fédérale du Canada contestant la compétence du ministre. La Cour a annulé la décision du ministre et a interdit à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de procéder à un examen de la question. Le gouvernement a interjeté appel de la décision et la société en attend l'issue. La société est d'avis que la décision finale n'aura en fin de compte aucun effet sur l'avancement des nouvelles installations.

En juillet, après un examen interne du projet Federal Creosote au New Jersey, la société a d'abord confirmé, puis annoncé que toutes les expéditions futures feraient l'objet d'un nouveau bon de commande de 100 000 tonnes avec un minimum de 1 000 tonnes au lieu du contrat existant de 300 000 tonnes. Cette nouvelle a entraîné des enquêtes sur la réglementation et le lancement de recours collectifs contre la société. Bien que Bennett soit en désaccord avec les allégations de ces recours collectifs et entende se défendre vigoureusement contre ces réclamations, elle collabore avec les autorités de réglementation. Ces questions nous ont coûté beaucoup de temps.

En septembre, le ministère de l'Environnement du Québec a émis un avis préalable à l'émission d'une ordonnance s'appuyant sur un rapport alléguant que les installations de Récupère Sol étaient la source de niveaux élevés de dioxines et de furanes aux alentours de l'usine. Nous nous sommes immédiatement employés à fournir au ministère des informations scientifiques réfutant ses allégations. La société a ensuite travaillé inlassablement avec le ministère de l'Environnement du Québec, tant au niveau régional qu'avec le personnel du bureau central du ministère à Québec. Notre objectif est de parvenir à une résolution de ces problèmes d'une manière qui permette à ces installations de classe mondiale de continuer d'être exploitées d'une façon rentable et en conformité totale avec les exigences environnementales rigoureuses de la province.

Au cours des troisième et quatrième trimestres, la société a rapporté des pertes supplémentaires en raison de : faibles livraisons de sols et de matériaux à faible marge ; la comptabilité finale pour le contrat Saglek, au Labrador, pour lequel les revenus étaient plus faibles et les coûts beaucoup plus élevés qu'estimés à l'origine ; la réduction de la valeur comptable des coûts reliés à l'obtention des permis et une augmentation substantielle des frais professionnels liés aux recours collectifs.

Régénération

Au cours des cinq dernières années, Bennett Environmental a connu une croissance rapide. Au cours de la dernière année, le conseil d'administration et moi-même avons pris les mesures nécessaires pour passer d'une société ouverte à gestion entrepreneuriale à une société dont la gestion est plus professionnelle.

En juillet, Bryan Maskell, un vétéran de l'industrie, a été nommé vice-président, Ventes et Marketing. En septembre, Andrew Boulanger, qui a une expérience considérable avec les sociétés ouvertes, est devenu directeur financier.

« Nous avons amorcé le processus de réinvestissement dans notre groupe Ventes et Marketing en ajoutant du personnel de vente qualifié à l'équipe. »



M. Boulanger est un comptable agréé ayant plusieurs années d'expérience en planification financière et stratégique, en exploitation et en relations avec les investisseurs. En octobre, Michael McSweeney a été nommé au poste nouvellement créé de vice-président, Affaires environnementales et Relations gouvernementales. M. McSweeney a plus de 20 ans d'expérience en affaires gouvernementales et publiques y compris au service du premier ministre du Canada. À la suite de la fin de l'exercice financier et afin d'avoir un impact direct sur les opérations, j'ai pris la responsabilité des opérations au jour le jour des usines et j'ai demandé à Danny Ponn d'assumer la tâche du Développement des affaires tout en conservant le poste de vice-président, Service d'ingénierie.

Ensuite, il était devenu clair que la société devait réduire les frais de vente, les frais généraux et les frais d'administration. Dans le cadre de cette initiative, nous fermons notre bureau de Vancouver ce qui se traduit par le départ d'un certain nombre de cadres supérieurs, dont l'ancien vice-président, Développement des affaires. Nous avons désormais regroupé toutes les fonctions de comptabilité, de vente et de marketing dans nos bureaux d'Oakville.

Nous avons amorcé le processus de réinvestissement dans notre groupe Ventes et Marketing en ajoutant du personnel de vente qualifié à l'équipe. Nous avons également changé de stratégie pour moins dépendre de quelques gros clients en nous concentrant sur l'obtention de contrats diversifiés en plus des gros contrats dont la société a bénéficié au cours des années passées. Grâce à ces changements et au développement de nouvelles relations avec des sociétés importantes dans les domaines de l'environnement et de l'ingénierie, nous veillerons à ce que notre société puisse étendre sa pénétration du marché partout en Amérique du Nord. Notre nouvelle équipe de vente a déterminé qu'il y a plus de 1 000 000 de tonnes de matériaux qui pourraient être traitées à nos installations.

Sous la direction de Andrew Boulanger, notre nouveau directeur financier, l'équipe des finances et de la comptabilité a été renforcée pour garantir la qualité, la ponctualité et la transparence de la divulgation de la situation financière de la société. Plusieurs contrôles de gestion améliorés ont été mis en place comme par exemple le code d'éthique révisé.

La société est active au sein d'une industrie très réglementée et doit faire face à l'opposition de divers groupes qui essaient malheureusement de projeter une image extrêmement négative de notre société. Michael McSweeney, vice-président, Affaires environnementales et Relations gouvernementales, établira des relations constructives avec les gouvernements et les parties prenantes à tous les niveaux nécessaires pour assurer la croissance de notre société.

Je conclurai en disant que notre nouvelle équipe de direction, appuyée par le conseil, s'est engagée à régénérer la société :

- En offrant la meilleure technologie disponible à nos clients ;
- En étant une organisation socialement responsable ;
- En bâtissant une valeur pour les actionnaires ;
- En travaillant en étroite collaboration avec les autorités de réglementation et les autres parties prenantes pour appuyer des objectifs communs en matière de préservation de l'environnement.

En tant que société, nous nous engageons à apporter les meilleures solutions à un monde qui a trop longtemps négligé ses responsabilités à l'égard de l'environnement.

A handwritten signature in black ink that reads "Allan Bulckaert".

Allan Bulckaert,
Président – directeur général

Des systèmes de contrôle d'émission évolués



Le processus d'oxydation thermique Mark IV est reconnu comme la meilleure technologie confirmée disponible (MTCD). La composante principale du processus d'oxydation thermique est une chambre de combustion primaire à haute température (four rotatif). Le four est alimenté au propane et tapissé de matériau réfractaire pour maximiser le transfert de chaleur aux sols. Les sols contaminés sont acheminés au four à feu direct par l'intermédiaire d'un transporteur à vis sans fin fermé et sont soumis à des températures dépassant 650 °C afin de volatiliser les composés organiques contenus dans le sol (libération au flux gazeux). Les composés organiques volatilisés provenant du sol sont ensuite traités en aval par des unités de contrôle d'émission conçues pour réduire ou extraire les contaminants formés de gaz ou de particules contenus dans les gaz volatilisés. Ces unités de contrôle de pollution comprennent :

- une chambre de combustion secondaire à haute température (ou chambre de postcombustion) fonctionnant à plus de 1000 °C (pour détruire les composés organiques avec un rendement de destruction et d'élimination (RDE) supérieur à 99,9999 %) ;
- une chambre de conditionnement des gaz pour refroidir rapidement les gaz de 1000 °C à environ 150 °C ;
- un épurateur d'air à chaux sèche (pour neutraliser les gaz acides comme l'anhydride sulfureux), un épurateur à sec à charbon actif (pour enlever toute trace de composé organique ayant pu échapper à la postcombustion ainsi que pour capter tout métal gazeux comme le mercure) ;
- un dépoussiéreur à couches filtrantes (pour capter la chaux, le charbon actif et les particules provenant du processus de combustion).

Ces unités de contrôle d'émission dans l'atmosphère comptent parmi les technologies de processus les plus efficaces pour la destruction et le traitement des émissions issues du processus.

La cheminée du traitement est équipée d'un système de suivi des émissions en continu (SEC) pour 5 composés. Le système SEC est surveillé en permanence par les opérateurs du processus et des réglages peuvent être apportés au processus pour obtenir les taux d'émission les plus bas possibles.

Rapport environnemental

La politique de Bennett est de travailler de façon proactive avec les gouvernements et le public pour mettre au point des lois et des règlements équitables, rentables et réalistes pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. Pour y parvenir, nous collaborerons avec les parties prenantes, y compris les employés, les actionnaires, les clients, le public, les communautés, les entreprises et les gouvernements afin d'améliorer l'environnement, la santé, la sécurité et réduire les préoccupations sociales. Nous ferons en sorte que nos installations aient un impact global positif sur les communautés au sein desquelles nous les exploitons.



Rapport 2004

Afin de satisfaire ou de dépasser les exigences des licences d'exploitation imposées par les organismes de réglementation gouvernementaux, Bennett passe régulièrement en revue toutes ses opérations pour déterminer les possibilités d'amélioration tant au niveau du processus proprement dit qu'à celui des programmes environnementaux. Ces révisions garantiront que la société continue à satisfaire aux règlements rigoureux imposés par le gouvernement et à offrir une valeur aux actionnaires en adhérant aux principes d'une amélioration permanente des opérations et de la prévention de la pollution. En 2004, Bennett a apporté un certain nombre d'améliorations à ses installations dont voici les principales :

Récupère Sol Inc. (RSI)

- A obtenu la certification ISO 14001 (1996) en décembre 2004 ;
- A installé un nouveau système de refroidissement innovateur qui offre une meilleure prévention de la pollution grâce à un contrôle accru sur les émissions de poussière en cours de traitement ;
- RSI s'est vu décerner un prix en santé et sécurité par la Commission Santé et Sécurité du Travail du Québec ;
- A donné plus de 100 000 \$ au profit de diverses activités communautaires de la ville de Saint-Ambroise au Québec.

Belledune

- La construction s'est terminée vers la fin de l'automne aux toutes nouvelles installations de Bennett – une usine de 29,3 millions de dollars à Belledune au Nouveau-Brunswick. Cette usine ultramoderne fait appel à la meilleure technologie disponible aujourd'hui. La majeure partie,

sinon la totalité, des 29,3 millions de dollars a été dépensée au Nouveau-Brunswick – ces dépenses ont créé des emplois bien nécessaires.

Siège social

- Le conseil d'administration de Bennett a étendu et formalisé le comité Environnement et Santé et Sécurité. Une charte formelle a été approuvée par le conseil pour ce comité en mars 2005. Le comité surveillera activement les activités des trois usines de Bennett dans le domaine de l'environnement au cours de l'année 2005.

Projets futurs et engagements

Au cours des prochaines années, Bennett espère relever le défi de la mise à niveau de la certification ISO 14001 de RSI pour satisfaire aux exigences de la version 2004 et entamer le processus d'obtention de la certification ISO 14001 (2004) à la fois pour Bennett Environmental New Brunswick Inc. et Material Resource Recovery (MRR) à Cornwall en Ontario.

MRR entreprendra un examen sur cinq ans de la performance passée, des nouvelles poussées dans le domaine de la technologie et des systèmes et déterminera dans quel secteur des améliorations pourraient être apportées pour faciliter le maintien de la conformité et la réalisation de notre objectif d'amélioration continue des opérations et de réduction des émissions. MRR se félicite de l'occasion qui lui est donnée de se situer au premier rang de la responsabilité sociale d'entreprise grâce à cet examen.

Nos installations de traitement



Récupère Sol Inc.

Récupère Sol Inc. (RSI) est située sur un terrain d'environ 12 acres à l'extérieur de la ville de Saint-Ambroise au Québec. Depuis 1998, on y exploite un oxydeur thermique de quatrième génération Mark IV conçu et fabriqué par Bennett. L'usine emploie directement 43 personnes et, lorsque c'est possible, achète les matières brutes et les services au sein de la communauté locale ce qui selon la société apporte des possibilités d'emploi supplémentaires. La capacité d'exploitation annuelle est d'environ 100 000 tonnes.

L'usine de traitement RSI assainit les sols contaminés par des hydrocarbures et un large éventail de matières chlorées, dont les BPC, les pesticides, les dibenzodioxines polychlorées et les dibenzofuranes polychlorés. Un système de refroidissement ultramoderne a été installé chez RSI en 2004 dans le cadre des améliorations constantes visant à réduire les émissions fugitives. En 2004, RSI a traité environ 57 000 tonnes de sols contaminés.

Les activités de développement communautaire constituent un aspect important des activités de RSI. En 2004, la société a dépensé plus de 100 000 \$ en projets locaux et en réponse aux besoins de la communauté.

Dans le cadre de ses efforts d'amélioration constante, RSI a reçu en 2004 une reconnaissance de la part de la Commission Santé et Sécurité du travail (CSST) du Québec pour l'aire de déchargement des matériaux nouvellement conçue qui a permis d'améliorer la sécurité des employés. En décembre 2004, l'usine a obtenu la certification ISO pour son Système de gestion environnementale.



Bennett Environmental New Brunswick Inc.

Les installations de Bennett Environmental New Brunswick Inc. (BEN) sont situées sur un terrain d'environ 20 acres dans le village de Belledune au Nouveau-Brunswick. La phase de construction de cette usine a été achevée à la fin de l'année 2004.

La conception et le fonctionnement des installations sont comparables à ceux de l'usine de RSI et présentent un certain nombre de caractéristiques nouvelles comme par exemple une capacité accrue de traitement, un système de dépoussiérage humide et un système d'alimentation sans coupure. De plus, l'usine a été construite avec un confinement complet des opérations sous un même toit, augmentant ainsi notre capacité de réduire les émissions fugitives en puissance. L'usine peut traiter jusqu'à 100 000 tonnes par an d'hydrocarbures non chlorés et de sols et matériaux solides affectés par le créosote. Le personnel actuel de l'usine est de 17 personnes et devrait passer à environ 33 personnes lors du démarrage à plein rendement.

La direction et le personnel sont en place à l'usine BEN et travaillent en prévision des tests de conformité de 2005. Par la suite, le personnel concentrera également ses efforts sur l'obtention de la certification ISO 14001.

Material Resource Recovery Inc.

À partir du 1^{er} octobre 2002, Material Resource Recovery Inc. (MRR) est entrée dans la famille des sociétés Bennett. Les installations de MRR sont situées sur environ 4 acres de terrain à Cornwall, en Ontario. L'usine se spécialise dans la destruction thermique des débris de construction contaminés aux BPC (bois, béton et métaux) et autres matières plastiques ou métaux contaminés. De plus, MRR possède le matériel mobile et les permis exigés pour traiter l'eau contaminée. Les services offerts par MRR sont le complément idéal aux services de traitement des sols à haute température décrits précédemment.

En 2004, environ 899 tonnes de matériaux ont été traitées par l'usine de Cornwall qui comptait 27 personnes à son emploi.

MRR entreprendra un examen sur cinq ans de la performance passée, des nouvelles poussées dans le domaine de la technologie et des systèmes et déterminera dans quels secteurs des améliorations pourraient être apportées pour faciliter le maintien de la conformité et la réalisation de notre objectif d'amélioration continue des opérations et de réduction des émissions. MRR se félicite de l'occasion qui lui est donnée de se trouver au premier rang de la responsabilité sociale d'entreprise grâce à cet examen.

Les commentaires suivants proviennent de la direction de Bennett Environmental Inc. (« Bennett » ou la « société ») et concernent les résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Ils devraient être lus conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes pour ce même exercice. Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les commentaires suivants sur la situation financière sont d'actualité en date du 28 février 2005. Des renseignements supplémentaires relatifs à la société, y compris la notice annuelle, la circulaire de procuration de la direction et le formulaire de procuration sont disponibles sur le site du SEDAR : www.sedar.com.

VUE D'ENSEMBLE

Les résultats de Bennett pour 2004 sont inacceptables. Parmi les causes principales, on retrouve l'impact négatif du contrat Saglek, désormais terminé, une baisse du volume de sol traité pour d'autres clients qui est resté inférieur au niveau de 2003, les frais relatifs à un recours collectif et les coûts de la fermeture du bureau de Vancouver.

Au quatrième trimestre, le faible volume de sol livré a contribué à la décision de fermer l'usine de Saint-Ambroise pour les sept dernières semaines de l'année. La société a profité de cette interruption pour installer son nouveau procédé de refroidissement de sols d'une valeur de 3,5 millions de dollars.

L'exercice 2004 peut également être considéré comme une année de transition pour Bennett. La société a pris une série de mesures importantes pour renforcer l'équipe de gestion, rebâtir le service des ventes et établir de nouvelles relations d'affaires, surtout sur le marché plus vaste des États-Unis.

Bennett a entrepris une importante campagne de recrutement et a mis en place une nouvelle équipe de haute direction. Au cours du premier trimestre, Allan Bulckaert a été nommé au poste de président - directeur général de la société en remplacement de John Bennett. En juillet, Bryan Maskell a été nommé vice-président, Ventes et marketing. En septembre, Andrew Boulanger a remplacé Richard Stern comme directeur financier et secrétaire et, en octobre, Michael McSweeney a été nommé au poste nouvellement créé de vice-président, Affaires environnementales et Relations gouvernementales. En janvier 2005, après la démission de Zul Tejpar comme vice-président, Développement des affaires, Danny Ponn a été nommé vice-président, Service d'ingénierie et Développement des affaires et Allan Bulckaert a pris la responsabilité directe de l'exploitation.

La société a également dû faire face à d'autres défis pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2004, y compris un désaccord au sujet du contrat Federal Creosote au New Jersey, le recours collectif aux États-Unis et les enquêtes qui en découlent menées par les instances qui régissent les valeurs mobilières. Les détails de ces dossiers se trouvent dans la notice annuelle de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

À la fin de 2004, Bennett avait fait de grands progrès vers l'amélioration de toutes les fonctions de la société y compris les ventes, les relations gouvernementales, les contrôles tant au niveau de la société que financiers et la gouvernance d'entreprise.

RENSEIGNEMENTS ANNUELS CHOISIS

Voici un choix de données financières pour chacun des trois derniers exercices financiers :

(en dollars canadiens)	2004	2003	2002
Revenus	25 323 203	69 806 526	48 103 845
(Perte) bénéfice net	(18 535 239)	18 173 459	12 046 276
(Perte) bénéfice par action	(1,01)	1,08	0,70
Marge d'exploitation	(73%)	26%	25%
Fonds de roulement	26 234 525	30 159 825	18 206 207
Capitaux propres	80 003 390	58 897 989	35 007 285
Total de l'actif	90 012 402	76 254 022	52 384 674

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La perte nette consolidée pour l'exercice s'est élevée à 18,5 millions de dollars, soit une perte de 1,01 \$ par action comparativement à un bénéfice net de 18,2 millions de dollars soit 1,08 \$ par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Les résultats de 2003 ont été retraités pour tenir compte d'une modification de convention comptable pour les régimes de rémunération à base d'actions, comme le décrit la section « Modifications des conventions comptables ».

MARGES SUR COÛTS VARIABLES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, les marges sur coûts variables (définies comme les revenus moins les frais d'exploitation) avaient une valeur négative de 1,4 million de dollars comparativement à une valeur positive de 37,4 millions de dollars l'année précédente.

Le total des marges sur coûts variables pour 2004 a été affecté de façon négative par le contrat Saglek. Les commentaires suivants comportent une analyse des marges relatives au « contrat Saglek » et aux « autres activités ».

Marges sur coûts variables – contrat Saglek

Vers la fin de 2002, la société a obtenu un contrat pour assainir le sol à Saglek, dans le nord du Labrador. Il s'agissait d'un contrat à taux fixe pour l'excavation et l'assainissement d'environ 19 500 mètres cubes de sol. C'était la première fois que la société agissait comme entrepreneur principal sur un site plutôt que comme sous-traitant. Les revenus issus de ce contrat ont été comptabilisés selon la méthode de « l'avancement des travaux ». Cette méthode est normalement utilisée pour les contrats de longue durée et exige que la société établisse des estimations de revenus et de coûts pour le projet sur une base trimestrielle et qu'elle comptabilise ces revenus proportionnellement aux coûts encourus. Vers la fin de septembre 2004, la société avait terminé le travail sur le terrain pour le contrat Saglek. En décembre 2004, Bennett avait terminé tout le travail dans le cadre de ce projet.

Les marges brutes pour l'année ont été réduites d'environ 15,7 millions de dollars à cause du contrat Saglek. À la fin de 2003, la société avait prévu que le total des revenus encore à venir du contrat serait d'environ 10,2 millions de dollars et que le total des coûts y afférents serait d'environ 6,8 millions de dollars. Les revenus effectivement réalisés en 2004 ont été d'environ 2,4 millions de dollars, soit 7,8 millions de moins que prévu. Cette insuffisance des revenus peut être attribuée à deux facteurs :

1. La société s'attendait à excaver 3 500 mètres cubes en 2004, alors que le total réellement excavé n'a été que d'environ 1 200 mètres cubes. Cette différence a eu comme effet de réduire les revenus prévus d'environ 3,8 millions de dollars.
2. Les estimations de revenus de la société tenaient compte à l'origine d'une réclamation pour dépenses supplémentaires. Au troisième trimestre, la société a réduit ses estimations de recouvrement de ces dépenses d'environ 4 millions de dollars sous la forme d'une réduction des revenus.

Les dépenses réelles en 2004 pour le projet Saglek ont totalisé environ 18,1 millions de dollars comparativement aux dépenses prévues de 6,8 millions de dollars. Ces coûts plus élevés que ceux prévus à l'origine ont été le résultat :

- de coûts supplémentaires de traitement d'environ 6,7 millions de dollars en raison de volumes plus bas que prévus, ce qui a amené un ratio de frais fixes plus élevé par unité.
- de coûts plus élevés que prévus pour le site, le carburant et le transport représentant quelques 4,5 millions de dollars.

En résumé, l'impact négatif du contrat Saglek a été d'environ 15,7 millions de dollars pour l'année comparativement à une marge bénéficiaire d'environ 18 millions en 2003.

La société a soumis une réclamation d'environ 9,2 millions de dollars pour dépenses supplémentaires à son client. Un montant net d'environ 4,9 millions de dollars est inclus dans les comptes clients. Le recouvrement de ces frais dépendra de la capacité de la société de prouver à son client ou à un tribunal qu'elle y a droit. Bien que la société soit d'avis qu'une partie importante de cette réclamation pourrait éventuellement être récupérée, la question devra peut-être faire l'objet d'un recours en justice et il n'y a aucune certitude que ces sommes seront récupérées. Par conséquent, la société a établi une provision de 4,3 millions de dollars pour ces sommes en 2004.

Marges sur coûts variables – Autres activités

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, les activités autres que le contrat Saglek ont contribué une marge brute d'environ 14,3 millions de dollars sur un total d'environ 22,9 millions en revenus. Ceci se compare à une contribution de 21,6 millions de dollars sur un total de 39,6 millions en 2003. Le volume total traité provenant d'autres activités en 2004 a été d'environ 24 000 tonnes comparativement à environ 57 000 tonnes l'année précédente.

AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES**

Les frais annuels d'administration et de développement des affaires se sont élevés à 15,8 millions de dollars en 2004 comparativement à 8,5 millions l'année précédente. Environ 3,1 millions de dollars de cette augmentation représentent les coûts d'indemnités de départ et de rente de retraite ainsi que les frais de fermeture du bureau de Vancouver. Les frais juridiques et honoraires professionnels ont été supérieurs d'environ 3 millions de dollars à ceux de l'année précédente.

PERTE SUR PLACEMENTS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a comptabilisé une charge de 0,8 million de dollars à ses placements passifs comparativement à un montant de 0,1 million pour l'année précédente.

AMORTISSEMENT ET MOINS-VALUE D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

L'amortissement pour 2004 s'est élevé à 3,7 millions de dollars comparativement à 1,8 million de dollars en 2003. L'augmentation au poste d'amortissement a été causée par un taux d'amortissement accéléré sur l'équipement relatif au contrat Saglek.

Au cours de l'année, la société a comptabilisé une moins-value d'environ 4,3 millions de dollars associée à l'usine de traitement proposée à Kirkland Lake, Ontario. Les projets relatifs à une troisième usine à Kirkland Lake ont été reportés indéfiniment.

CHARGE D'IMPÔTS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, le taux effectif consolidé de récupération fiscale a été de 28,9 % comparativement à 36,9 % l'année précédente.

TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la trésorerie utilisée pour les activités d'exploitation avant les fluctuations du fonds de roulement lié à l'exploitation a totalisé 11,7 millions de dollars. La trésorerie engendrée par le fonds de roulement lié à l'exploitation a été d'environ 7 millions de dollars pour une utilisation nette de trésorerie par l'exploitation d'environ 4,7 millions de dollars pour l'année. Ceci se compare à une trésorerie de 21,7 millions de dollars provenant de l'exploitation autre que les éléments sans effet sur la trésorerie et de l'utilisation d'environ 17,2 millions de dollars pour les éléments sans effet sur la trésorerie résultant en un montant net de 4,5 millions de dollars en 2003.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant donne certains éléments financiers pour les huit derniers trimestres, en millions de dollars canadiens (sauf pour les données par action – de base et complètement diluées) :

	2004				2003 (retraité)*			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Ventes nettes	4,5	8,0	3,9	8,9	21,9	22,4	13,4	12,1
(Perte) bénéfice net	(8,3)	(7,8)	(2,2)	(0,3)	6,3	6,8	2,2	2,9
(Perte) bénéfice de base par action	(0,45)	(0,43)	(0,12)	(0,02)	0,38	0,4	0,13	0,18
(Perte) bénéfice dilué par action	(0,45)	(0,43)	(0,12)	(0,02)	0,36	0,39	0,13	0,17

* Ce retraitement est le résultat d'une modification à la rémunération à base d'actions. Voir la note 2 a(i) des états financiers de 2004.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL**LIQUIDITÉS**

À la fin de l'année, Bennett avait des espèces et quasi-espèces de 15,2 millions de dollars et son fonds de roulement était de 26,2 millions. La société est d'avis qu'elle détient suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins en fonds de roulement et s'attend à engendrer suffisamment de liquidités de ses comptes clients et de ses activités d'exploitation pour répondre à ses besoins en fonds de roulement pour 2005.

En décembre 2004, Bennett a émis 3 000 000 d'actions ordinaires pour un produit brut de 12 millions de dollars. La société a également émis 1 000 000 d'actions ordinaires le 3 février 2004 pour un produit brut de 26 millions de dollars. Les actions ordinaires émises en février 2004 comportaient 500 000 bons de souscription d'actions pouvant être exercés à 30 \$ par action jusqu'en août 2006. Le produit brut de ces deux émissions d'actions totalisait 38 millions de dollars (35,7 millions, déduction faite des frais d'émission). Le produit de ces émissions a été utilisé pour financer la construction de l'usine à Belledune, Nouveau-Brunswick et pour les besoins courants en fonds de roulement.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Pour l'année terminée le 31 décembre 2004, la société a investi environ 30,2 millions de dollars en immobilisations, permis et autres éléments d'actifs pour l'année, comparativement à 14,8 millions l'année précédente. La construction des nouvelles installations à Belledune a représenté environ 23,1 millions de dollars en 2004 comparativement à 6,2 millions de dollars en 2003 ce qui amène le total des coûts de construction à environ 29,3 millions pour ces installations. Le budget de construction de ces installations a été dépassé d'environ 30 % en raison de la construction hivernale et des changements apportés à l'étendue des travaux. Ces installations sont maintenant achevées et sont en phase de vérification de conformité laquelle devrait être terminée au cours du troisième trimestre de 2005. De plus, la société a dépensé environ 6,4 millions de dollars pour ses installations au Québec, principalement pour un nouveau système de refroidissement des sols (3,5 millions de dollars), pour des mises à jour aux systèmes de manutention des matériaux (1,7 million de dollars) et pour des mises à niveau de son four (1,1 million de dollars). Environ 0,47 million de dollars ont été investis dans l'usine de Cornwall, principalement pour augmenter la capacité d'entreposage. Les engagements de la société en ce qui a trait aux immobilisations sont inférieurs à 3 millions de dollars pour 2005 et la société s'attend à pouvoir financer ces dépenses à partir de son fonds de roulement.

DETTE À LONG TERME ET AUTRES ENGAGEMENTS À LONG TERME

La société a une dette à long terme d'environ 2,7 millions de dollars. En plus de ce montant, la société a certaines obligations relativement à des contrats de location-exploitation qui s'étendent au-delà de 2005. Le tableau qui suit résume ces engagements.

Exercice se terminant le 31 décembre	Montant engagé
2005	315 562 \$
2006	188 133
2007	130 806
2008	127 782
2009	127 782
Total:	890 065 \$

ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société s'est engagée à garantir une lettre de crédit d'une valeur approximative de 1,1 million de dollars destinée au Ministère de l'environnement (Ontario). Le Ministère exige des garanties financières sous forme d'une lettre de crédit couvrant la capacité d'entreposage des installations de la société à Cornwall. Lorsque la société aura obtenu ses permis définitifs pour Belledune, il lui faudra fournir une lettre de crédit au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'un montant se situant entre 2,5 millions de dollars et 5 millions selon la capacité d'entreposage effectivement autorisée.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

La société utilise parfois des contrats à court terme en devises étrangères dans le but de réduire les risques de fluctuation des taux de change. La direction analyse les risques futurs des taux de changes et le cas échéant établit un accord de couverture. Au 31 décembre 2004, la société n'avait aucun contrat en devises étrangères en vigueur.

TRANSACTIONS PRÉVUES

La société n'a actuellement aucune transaction en vue.

OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

JOHN BENNETT

Monsieur Bennett a été président-directeur général jusqu'au 28 février 2004 et président du conseil d'administration jusqu'en juillet 2004. Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2004, la société a comptabilisé des frais de gestion d'environ 48 500 \$ versés à une compagnie appartenant à monsieur John Bennett. Pendant le quatrième trimestre de 2003, la société en a comptabilisé pour 47 170 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a comptabilisé des frais de gestion de 0,3 million versés à une société appartenant à monsieur John Bennett, comparativement à 0,4 million en 2003.

PIERRE MEUNIER

Au cours du quatrième trimestre de 2004, la société a comptabilisé un montant d'environ 0,1 million de dollars, comparativement à 0,1 million pour la même période en 2003, versé à un cabinet d'avocats dont Monsieur Meunier est un associé.

Pendant l'année, la société a dépensé 0,4 million de dollars, comparativement à 0,1 million en 2003, versé à un cabinet d'avocats dont monsieur Meunier est un associé. L'augmentation des frais juridiques en 2004 a été causée par l'enquête du Ministère québécois de l'environnement sur les niveaux élevés de furanes et de dioxines aux alentours des installations de Saint-Ambroise, Québec.

OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES (suite)

JAMES BLANCHARD

Pendant le quatrième trimestre de 2004, la société a comptabilisé un montant de 1,2 million de dollars versé à un cabinet d'avocats dont Monsieur Blanchard est un associé. Pour le quatrième trimestre de 2003, la société n'avait rien comptabilisé.

Pendant l'année, la société a comptabilisé un montant de 1,3 million de dollars, comparativement à 0 dollar en 2003, versé à un cabinet d'avocats dont Monsieur Blanchard est un associé. L'augmentation de 2004 est due aux coûts d'une défense en droit liée à un recours collectif d'actionnaires intenté contre la société.

Ces transactions ont été réalisées dans le cours normal de l'exploitation et représentent une juste valeur marchande pour les services rendus.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

La perte nette consolidée pour le trimestre terminé le 31 décembre 2004 a été de 8,3 millions de dollars, soit 0,45 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 6,3 millions de dollars, soit 0,38 \$ par action, au quatrième trimestre 2003. Les principales raisons de cette perte ont été l'effet négatif du contrat Saglek (voir commentaires sur « Marges sur coûts variables – contrat Saglek » ci-dessus), des volumes faibles, des indemnités de départs et des frais de prestations de retraite relatifs à la fermeture du bureau de Vancouver ainsi que des honoraires professionnels plus élevés en raison d'un litige en cours du à un recours collectif d'actionnaires.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2004, les marges sur coûts variables (définies comme les revenus moins les frais d'exploitation) avaient une valeur négative de 3,3 millions de dollars comparativement à des marges brutes de 11,2 millions pour le même trimestre en 2003. Les marges sur coûts variables du quatrième trimestre de 2004 ont été réduites d'environ 5,9 millions de dollars à cause du contrat Saglek (3,3 millions de dollars ayant trait aux coûts du travail sur le terrain et 2,3 millions aux coûts de traitement).

Pendant le quatrième trimestre, la société a traité environ 3 800 tonnes provenant de sources autres que le contrat Saglek engendrant des revenus d'environ 4,5 millions de dollars. Les frais d'exploitation liés à d'autres activités pendant le trimestre se sont élevés à 2 millions de dollars, soit une marge brute de 2,6 millions. En comparaison, au cours du quatrième trimestre de 2003, les contrats autres que Saglek avaient contribué environ 6,2 millions de dollars aux marges brutes sur des revenus d'environ 10,6 millions.

Les frais d'administration et de développement des affaires ont été de 4,5 millions de dollars comparativement à 2,3 millions pendant le quatrième trimestre de 2003. L'augmentation de ces frais est le résultat d'indemnités de départ et de coûts de prestations de retraite plus élevés pendant le trimestre ce qui représente 1,2 million de dollars et des frais professionnels plus élevés en raison d'un litige en cours sous la forme d'un recours collectif ce qui représente 1 million de dollars de plus.

Pendant le quatrième trimestre de 2004, la société a inscrit une moins-value de certains placements passifs que la société détenait et qui s'élevaient à 0,7 million de dollars comparativement à 0,1 million pendant le quatrième trimestre de 2003.

Le taux effectif consolidé de récupération fiscale de 23,4 % pour le quatrième trimestre est proche du taux effectif de 34 % prévu par la loi pour les activités de fabrication et de traitement de la société au Canada.

Pendant le quatrième trimestre de 2004, la trésorerie consolidée a utilisé 7 millions de dollars provenant de l'exploitation avant les fluctuations du fonds de roulement lié à l'exploitation. Ceci se compare à 6,9 millions de dollars réalisés par l'exploitation pendant la même période en 2003. Le fonds de roulement lié à l'exploitation a apporté 10,2 millions de dollars pendant le trimestre comparativement à une utilisation de 0,3 million pour la même période l'année précédente.

Pendant le quatrième trimestre de 2004, la société a émis 3 000 000 d'actions ordinaires le 30 décembre 2004 pour un produit brut de 12 millions (11,1 millions de dollars après des frais d'émission de 0,9 million).

Les dépenses en immobilisations pour le quatrième trimestre se sont élevées à 5,5 millions de dollars. Pendant le trimestre, la société a investi un montant supplémentaire de 1,9 million de dollars dans le projet Belledune et environ 2,7 millions pour des améliorations apportées au four, pour un nouveau système de refroidissement et pour de l'équipement de manutention des matériaux à Saint-Ambroise, Québec. Environ 0,9 million de dollars ont été investis dans divers permis. Au cours du quatrième trimestre de 2003, la société avait investi environ 4,9 millions de dollars principalement dans ses installations de Belledune au Nouveau-Brunswick.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La société prépare ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et procède à des estimations et hypothèses qui ont un impact sur la valeur de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses et sur la divulgation consécutive des éléments de passifs éventuels. La société évalue constamment ses estimations et ses jugements, y compris ceux associés à la comptabilisation des revenus, la suffisance de la provision pour créances douteuses, les frais de permis reportés et l'impôt des sociétés à venir. De par leur nature, les estimations sont sujettes à un niveau inhérent d'incertitude. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la société. La haute direction a discuté, avec le comité de vérification de la société, du développement, de la sélection et de la divulgation des estimations comptables utilisées pour préparer nos états financiers consolidés.

Les conventions comptables critiques qui suivent ont un impact sur les estimations et hypothèses utilisées pour préparer nos états financiers consolidés :

- Les revenus du contrat de longue durée à prix fixe de Saglek (Labrador) sont comptabilisés selon la méthode de « l'avancement des travaux », qui est fondée sur le pourcentage des coûts encourus à ce jour par rapport au total des coûts qui avait été prévu. Les estimations du total des coûts des projets importants sont constamment revues et des ajustements au ratio de comptabilisation des revenus sont effectués le cas échéant. La société n'a actuellement aucun autre contrat comptabilisé selon la méthode de « l'avancement des travaux ».
- La société capitalise les frais de permis reportés pendant que la demande est en cours et amortit ces coûts sur la durée de vie prévue du permis. La société évalue constamment les frais afférents à ces permis pour déterminer si une modification de la valeur aux livres des frais de permis reportés a eu lieu. La société envisage des facteurs comme la probabilité d'obtention d'un permis d'exploitation définitif, les conditions du marché et les changements apportés à la législation dans le domaine de l'environnement pour déterminer si les frais afférents peuvent raisonnablement être récupérés. Si ces facteurs indiquent qu'une dépréciation des frais afférents à ces permis a eu lieu, la société peut augmenter l'amortissement des frais de permis reportés.
- La société maintient une provision pour créances douteuses pour les pertes éventuelles qui pourraient survenir si l'un de ses clients était dans l'impossibilité de faire les paiements exigés. La société analyse des facteurs comme la réputation de crédit d'un client, l'historique de ses opérations passées, les tendances économiques actuelles dans l'industrie et les modifications aux conditions de paiement des clients pour déterminer si le recouvrement est raisonnablement assuré. Si ces facteurs indiquent que le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré, les revenus sont reportés jusqu'à ce que le recouvrement soit raisonnablement assuré ou que la société puisse augmenter sa provision pour créances douteuses.
- La société évalue ses actifs d'impôts futurs pour déterminer si leur matérialisation est plus probable qu'improbable. Si leur matérialisation n'est pas considérée plus probable qu'improbable, la société créera une provision pour moins-value. La réalisation ultime de nos actifs d'impôts futurs dépend de l'apport de revenus imposables futurs pendant les périodes durant lesquelles les différences temporaires ou les montants de pertes reportées peuvent être utilisés. La société tient compte des revenus taxables et des stratégies de planification fiscale futurs lors de l'établissement de son évaluation. Si cette évaluation indique que la capacité de la société de réaliser ses actifs d'impôts futurs a changé, elle pourrait procéder à un ajustement de ces actifs qui serait alors déduit des revenus.

MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

La société accorde périodiquement des options d'achat d'actions à ses employés et administrateurs ainsi qu'à des conseillers de la société. À partir du 1^{er} janvier 2004, la société a adopté les recommandations modifiées de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») pour ce qui est de la comptabilisation de la rémunération à base d'actions. La norme modifiée exige la comptabilisation aux revenus d'une évaluation de la juste valeur des attributions à base d'actions. Auparavant, la société présentait ses revenus nets pro forma par voie de notes comme si une méthode à base de juste valeur avait été utilisée.

Les recommandations modifiées ont été utilisées rétroactivement avec un retraitement des exercices précédents. Le retraitement au 1^{er} janvier 2004 a eu comme résultat une augmentation du capital-actions au 31 décembre 2003 de 493 601 \$ (4 498 \$ en 2002), du surplus d'apport de 1 201 776 \$ (492 077 \$ en 2002) et une diminution des bénéfices non répartis de 1 695 377 \$ (496 575 \$ en 2002). Ces ajustements représentent le coût total de la rémunération qui aurait été inscrit si une méthode de juste valeur avait été utilisée pour les options d'achats accordées après le 1^{er} janvier 2002 et des ajustements pour les options exercées. Les frais de rémunération relatifs aux options pour les douze mois terminés le 31 décembre 2004 sont de 675 176 \$ (1 198 802 \$ pour les douze mois terminés le 31 décembre 2003).

CAPITAL-ACTIONS

Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2004 était de 21 427 440, comparativement à 17 145 789 au 31 décembre 2003 et a augmenté de 4 000 000 d'actions dans l'année en raison de l'émission d'actions le 3 février 2004 et le 30 décembre 2004 tel que noté ci-dessus dans la section Liquidités et ressources en capital. De plus, il y avait 1 031 451 options d'achat en circulation au 31 décembre 2004 pouvant être exercées à des prix allant de 2,17 \$ à 22,90 \$ par action. L'émission d'actions du 3 février 2004 avait des bons de souscription d'actions rattachés qui peuvent être exercés en 500 000 actions ordinaires à un prix de 30,00 \$ par action pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois après la date d'émission.

La société a annoncé le 21 avril 2004 qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités par l'entremise du TSX, permettant ainsi à la société de racheter jusqu'à 900 000 actions ordinaires pour annulation. L'offre pouvait commencer au plus tôt le 26 avril 2004 et elle restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle les rachats liés à cette offre seront terminés ou jusqu'au 25 avril 2005 selon la première de ces deux éventualités. En date du 28 février 2005, 11 500 actions avaient été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le nombre d'actions en circulation au 28 février 2005 était de 21 427 440 (y compris 11 500 actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et qui n'avaient pas été annulées).

PRÉVISION

En date du 28 février 2005, la société n'avait pas fourni de directives financières mises à jour pour l'année complète. Elle le fera dès que des volumes importants et renouvelables de sols contaminés provenant de plusieurs contrats de la société commenceront à arriver aux installations de la société à Saint-Ambroise dans la province de Québec, ce qui est prévu pour la première moitié de 2005.

FACTEURS DE RISQUE

Des renseignements sur les « facteurs de risque » se trouvent dans la notice annuelle de la société en date du 1^{er} mai 2004 et la notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004 qui devrait être déposée le, ou aux environs du, 31 mars 2005.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des énoncés « prospectifs » qui impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations soient matériellement différents de tout résultat, rendement ou réalisation éventuels, explicites ou implicites contenus dans ces énoncés prospectifs. Lorsque utilisés dans ce rapport de gestion, de tels énoncés contiennent des mots comme « peuvent », « seront », « s'attendent à », « croient », « prévoient » et autres termes similaires. Ces énoncés reflètent les attentes actuelles de la direction au sujet d'événements et de résultats d'exploitation à venir et ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs impliquent un certain nombre de risques et incertitudes. Les facteurs suivants font partie de ceux qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement des résultats, explicites ou implicites, contenus dans, ou sous-jacents à ces énoncés prospectifs : la concurrence ; des modifications des conditions commerciales et économiques au niveaux national et local ; la législation et les règlements officiels ; les conventions et pratiques comptables ainsi que les résultats d'exploitation et la situation financière de la société. Cette liste de facteurs n'est pas exhaustive. La société ne s'engage aucunement à publiquement mettre à jour ou réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à cause de nouvelles données, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés contenus dans ce rapport annuel ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'intégrité et l'objectivité de ces états financiers sont la responsabilité de la direction. De plus, la direction est responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport annuel ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à assurer, dans une mesure raisonnable, la fiabilité de l'information financière et la protection des éléments d'actif. Les états financiers comportent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et sur les jugements de la direction. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers et du contrôle interne principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification est formé de trois administrateurs qui ne sont pas impliqués dans les activités quotidiennes de la société. Le comité de vérification rencontre la direction et les vérificateurs externes pour s'assurer que la direction s'est bien acquittée de ses responsabilités et pour examiner les états financiers avant leur présentation au conseil d'administration pour approbation.

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont effectué un examen indépendant des états financiers. Leur examen comportait une revue du système de contrôle interne ainsi que les tests et procédures appropriées visant à donner l'assurance raisonnable que les états financiers sont présentés correctement à tous égards importants et qu'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Alan Bulckaert
Président - directeur général
le 28 février 2005



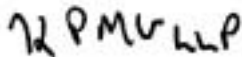
Andrew Boulanger
Directeur financier

Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Bennett Environmental Inc. aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de chacun des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 28 février 2005, sauf pour la note 16, qui date du 16 mars 2005

Bilan consolidé

(en dollars canadiens) aux 31 décembre 2004 et 2003

	2004	2003
		(Retraité – note 2(a)(i))
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	15 180 060 \$	12 586 353 \$
Comptes clients (note 3)	14 316 648	28 839 675
Impôts à recevoir	3 417 204	—
Effet à recevoir (note 4)	315 000	172 500
Frais payés d'avances et autres	1 531 580	2 306 876
	34 760 492	43 905 404
Actif d'impôts futurs (note 10)	891 826	—
Placements (note 4)	—	568 193
Immobilisations corporelles (note 5)	48 920 377	23 779 384
Autres éléments d'actifs (note 6)	4 793 069	7 354 403
Écart d'acquisition	646 638	646 638
	90 012 402	76 254 022
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 646 005 \$	9 964 937 \$
Impôts à payer	—	2 961 632
Produits reportés	661 557	814 409
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	1 218 405	4 601
	8 525 967	13 745 579
Passif d'impôts futurs (note 10)	—	2 616 861
Dette à long terme (note 7)	1 483 045	993 593
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 8)	67 644 681	28 397 470
Surplus d'apport (note 8 (f))	1 595 205	1 201 776
Bénéfices non répartis	10 763 504	29 298 743
	80 003 390	58 897 989
	90 012 402 \$	76 254 022 \$

Éventualités (notes 3 et 16)

Opérations entre personnes apparentées (note 11)

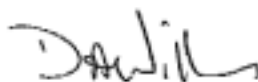
Engagements (note 14)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

	2004	2003
		(Retraité – note 2(a)(i))
Ventes	25 323 203 \$	69 806 526 \$
Charges :		
Frais d'exploitation	26 736 521	32 419 935
Frais d'administration et de développement des affaires (note 9)	15 780 332	8 542 452
Amortissement	3 729 728	1 800 326
Change	273 626	544 337
Moins-value d'éléments d'actif (notes 5 et 6)	4 343 979	—
Intérêts débiteurs	305 313	156 675
	51 169 499	43 463 725
(Perte) bénéfice avant les éléments suivants :	(25 846 296)	26 342 801
Gain sur règlement de dette (note 7)	—	1 316 936
Perte sur placements (note 4)	(818 193)	(133 202)
Intérêts créditeurs et autres revenus	580 280	1 280 629
(Perte) bénéfice avant impôts	(26 084 209)	28 807 164
(Recouvrement) charge d'impôts (note 10):		
exigibles	(4 802 434)	8 912 582
futurs	(2 746 536)	1 721 123
	(7 548 970)	10 633 705
(Perte) bénéfice net	(18 535 239)	18 173 459
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice (retraité — note 2(a)(i))	29 298 743	11 125 284
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice (retraité — note 2(a)(i))	10 763 504 \$	29 298 743 \$
(Perte) bénéfice de base par action (note 12)	(1,01) \$	1,08 \$
(Perte) bénéfice dilué par action (note 12)	(1,01) \$	1,04 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

	2004	2003
		(Retraité – note 2(a)(i))
Provenance et utilisation de la trésorerie :		
Exploitation :		
(Perte) bénéfice net	(18 535 239) \$	18 173 459 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur règlement de dette	—	(1 316 936)
Amortissement	3 729 728	1 800 326
Rémunération à base d'actions	675 176	1 198 802
Perte sur placements	818 193	133 202
Moins-value d'éléments d'actif (notes 5 et 6)	4 343 979	—
(Recouvrement) impôts futurs	(2 746 536)	1 721 123
Fluctuations du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Rachat partiel d'un placement en titres	—	150 000
Comptes clients	14 523 027	(16 506 230)
Frais payés d'avance et autres	910 523	(718 611)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(3 568 932)	2 082 269
Impôts à recevoir/à payer	(6 378 836)	(2 900 891)
Produits reportés	(152 852)	718 981
Indemnité de départ à payer (note 7)	1 660 000	—
	(4 721 769)	4 535 494
Investissements :		
Augmentation des effets à recevoir	(142 500)	—
Achat d'immobilisations corporelles	(28 892 498)	(11 316 302)
Augmentation des licences, permis et autres éléments d'actif	(1 294 032)	(3 516 569)
	(30 329 030)	(14 832 871)
Financement :		
Remboursement de dette à long terme	(121 744)	(405 777)
Produit net de l'émission d'actions	37 838 129	4 021 868
Actions rachetées et autodétenues	(71 879)	—
	37 644 506	3 616 091
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	2 593 707	(6 681 286)
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	12 586 353	19 267 639
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	15 180 060 \$	12 586 353 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Liquidités payées pour		
Intérêts	20 800 \$	16 354 \$
Impôts sur le revenu	385 212	11 813 473
Transactions sans effet sur la trésorerie :		
Rémunération à base d'actions comprise dans les permis reportés	436 461	—

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. EXPLOITATION

La société a été constituée sous le régime d'une loi fédérale le 29 juillet 1992 selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et exploite principalement une entreprise d'assainissement des sols contaminés aux hydrocarbures chlorés. Le traitement des sols est effectué à l'aide de la technologie d'oxydation thermique de la société. En 1997, la société a commencé à exploiter ses installations d'assainissement de Saint-Ambroise, Québec.

En 2002, la société a fait l'acquisition de Material Resource Recovery Inc. (« MRR ») qui exploite une entreprise d'assainissement du matériel électrique, des matériaux de construction et des unités d'entreposage du gaz naturel ayant subi une contamination dangereuse ou non dangereuse.

En 2004, la société a terminé la construction de nouvelles installations à Belledune, Nouveau-Brunswick. Ce site d'assainissement n'a pas encore reçu son permis définitif d'exploitation et effectue présentement les tests de conformité en collaboration avec le ministère de l'Environnement. La société prévoit que les tests de conformité seront terminés et que les installations seront en exploitation au cours de la seconde moitié de 2005.

2. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a. Modifications des conventions comptables:

i. Rémunération à base d'actions:

À compter du 1^{er} janvier 2004, la société a adopté les recommandations modifiées de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») pour la comptabilisation de la rémunération à base d'actions des employés. La norme modifiée exige la constatation d'une estimation de la juste valeur des attributions à base d'actions dans les revenus. Auparavant, la société n'inscrivait aucune charge de rémunération lorsque des options pour employés étaient émises et les montants payés par les employés étaient inscrits au capital-actions. La société présentait ses revenus nets pro forma par voie de notes comme si une méthode à base de juste valeur avait été utilisée.

Les recommandations modifiées ont été appliquées rétroactivement avec un retraitement des exercices précédents. Le retraitement au 1^{er} janvier 2004 a eu comme résultat l'augmentation du capital-actions au 31 décembre 2003 de 493 601 \$ (4 498 \$ en 2002), du surplus d'apport de 1 201 776 \$ (492 077 \$ en 2002) et une diminution des bénéfices non répartis de 1 695 377 \$ (496 575 \$ en 2002). Les ajustements représentent le coût total de la compensation qui aurait été inscrit si une méthode de juste valeur avait été utilisée pour les options d'achat accordées après le 1^{er} janvier 2002 et pour les options exercées. Les frais de compensation relatifs aux options d'achat pour les douze mois terminés le 31 décembre 2004 sont de 675 176 \$ (1 198 802 \$ pour les douze mois terminés le 31 décembre 2003).

	Déclaré précédemment	Ajustement	Retraité
Au 31 décembre 2002:			
Bénéfices non répartis	11 621 859 \$	(496 575) \$	11 125 284 \$
Capital-actions	23 882 001	4 498	23 886 499
Surplus d'apport	—	492 077	492 077
Au 31 décembre 2003:			
Bénéfices non répartis	30 994 120	(1 695 377)	29 298 743
Capital-actions	27 903 869	493 601	28 397 470
Surplus d'apport	—	1 201 776	1 201 776

ii. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

À compter du 1^{er} janvier 2004, la société a adopté le chapitre 3110, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre s'applique aux exercices financiers débutant le 1^{er} janvier 2004. Le 3110 exige qu'une entité inscrive la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme un élément de passif au cours de l'exercice pendant lequel elle a encouru une obligation légale liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles résultant de l'acquisition, la construction, le développement ou l'utilisation normale de ces éléments d'actifs. La société inscrirait également une augmentation correspondante du coût de détention de l'immobilisation et de l'amortissement de ce coût tout au long de la durée de vie de cet élément d'actif. L'élément de passif est modifié à la fin de chaque exercice pour refléter le temps écoulé et les modifications du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs qui sous-tendent la mesure initiale de la juste valeur. La société a évalué chacune de ses trois usines ainsi que les accords de permis qui y sont rattachés. Des lettres de crédit ont été émises pour couvrir les frais éventuels de cessation d'exploitation. Au 31 décembre 2004, aucune obligation légale n'est réputée exister; donc, aucune obligation n'a été encourue.

2. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

iii. Actifs à long terme

À compter du 1^{er} janvier 2004, la société a adopté le chapitre 3063, Dépréciation d'actifs à long terme du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le 3063 exige qu'une entité évalue si des événements ou des circonstances se sont produits qui exigeraient de revoir la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles ou d'établir si le solde de la valeur des immobilisations corporelles, ou d'autres actifs à long terme, devrait être évalué pour dépréciation éventuelle. Les situations qui peuvent résulter en une dépréciation incluent : (i) une baisse significative de la valeur marchande d'un groupe d'actifs à long terme ; (ii) une modification défavorable significative de la portée ou de la manière d'utiliser un actif ou un groupe d'actifs à long terme ou dans son état physique ; (iii) une modification défavorable significative de facteurs légaux ou du climat d'affaires qui pourraient avoir un impact sur la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs à long terme, y compris une action ou une évaluation défavorable par une instance réglementaire ; (iv) une augmentation significative des coûts au delà des montants estimés pour l'acquisition ou la construction d'un actif ou d'un groupe d'actifs à long terme ; (v) une perte d'exploitation ou un flux de trésorerie négatif durant l'exercice en cours en combinaison avec un historique de pertes d'exploitation ou de flux de trésorerie négatifs ou une prévision qui démontre des pertes persistantes associées à l'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs à long terme ; ou (vi) une expectative courante, plus probable que non, qu'un actif ou un groupe d'actifs à long terme sera vendu ou autrement sorti à une date très antérieure à la fin de sa durée de vie utile estimée.

La société utilise une estimation de la valeur non actualisée des flux de trésorerie qui en découlent, à l'exception des intérêts, sur la durée de vie qui reste des immobilisations corporelles ainsi que des actifs à long terme pour établir leur recouvrabilité. La société définit la dépréciation comme le montant par lequel la valeur comptable de l'actif (ou des actifs) dépasse la juste valeur de l'actif (ou des actifs).

iv. Prestations de cessation d'emploi

À compter du 1^{er} janvier 2004, la société a adopté l'abrégié du projet CPN-134 du Comité sur les problèmes nouveaux, Comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi. Ce document aborde les traitements comptables pour divers types d'indemnités de départ et de prestations de cessation d'emploi lorsque ceci se produit avant la date normale de départ en retraite. Au cours de 2004, la société a comptabilisé des indemnités de départ en conformité avec ce document.

b. Bases de consolidation:

Les états financiers consolidés incorporent les comptes des filiales à part entière de la société : Bennett Remediation Services Ltd. (« BRS »), Bennett RemTech Ltd. (« BRT »), Bennett Environmental U.S., Inc. (« BEIUS »), Récupère Sol Inc. (« RSI »), Material Resource Recovery, Inc. (« MRR ») et Bennett Environmental New Brunswick Inc. (« BEINB »). Toutes les opérations significatives entre sociétés apparentées et les soldes ont été éliminés à la consolidation.

c. Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés d'actif et de passif et sur la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et de dépenses comptabilisés pour l'exercice en cause. L'utilisation d'estimations est nécessaire pour établir des éléments importants comme la détermination de l'avancement des travaux et des coûts et revenus estimés de projets pour la comptabilisation des produits de contrats; la recouvrabilité des comptes clients; les frais reportés de permis; les immobilisations corporelles et autres actifs; l'évaluation de la réalisation des soldes futurs d'impôt; l'estimation de charges éventuelles liées à l'obligation de mise hors service d'immobilisations et aux obligations environnementales. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

d. Espèces et quasi-espèces:

Les espèces et quasi-espèces se composent de placements très liquides avec des durées de trois mois ou moins au départ.

e. Travaux en cours:

Les travaux en cours relatifs aux coûts encourus pour le transport de sols non traités aux installations de traitement et à d'autres coûts de traitement des sols, lorsque ce traitement n'est pas terminé, ne sont pas importants en 2004 et en 2003 et sont inclus dans les frais payés d'avance et autres. Ces montants seront portés aux dépenses lorsque le traitement des sols en cause sera terminé.

f. Placements:

Les placements pour lesquels la société a la capacité d'exercer une influence significative sont comptabilisés à la valeur de consolidation et la part qui lui revient du bénéfice (perte) est incluse dans le calcul des revenus de la société.

Les placements dans lesquels la société n'exerce pas d'influence significative sont comptabilisés à la valeur d'acquisition, méthode selon laquelle le placement est inscrit au coût et les revenus n'incorporent que le montant des dividendes effectivement reçus.

La direction de la société revoit régulièrement la valeur estimée de réalisation des placements en utilisant des critères reconnus y compris la valeur marchande, les flux de trésorerie anticipés et la rentabilité des sociétés détenues. Si une dépréciation de la valeur autre que temporaire est déterminée, une provision est établie.

g. Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement n'est déduit que lorsque l'actif est mis en exploitation par la société. La société procède à une évaluation annuelle pour établir s'il y a dépréciation d'actifs à long terme conformément au chapitre 3063, Dépréciation d'actifs à long terme (2(a)(iii)). L'amortissement sur les immobilisations corporelles en construction débute lorsque la construction est terminée.

L'amortissement est établi selon les méthodes et aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux
Automobiles	dégressive	30%
Matériel informatique	dégressive	30%
Équipement — ELI	linéaire	2 ans
Four — AGT, mobilier et matériel et équipement de traitement	dégressive	20%
Four — installations RSI	linéaire	10 ans
Améliorations de terrains	dégressive	8 à 20%
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail
Entrepôts et plates-formes d'entreposage	linéaire	20 ans
Logiciels	dégressive	100%
Édifice de traitement	dégressive	20%

h. Autres éléments d'actif :

La société reporte les frais encourus pour l'obtention des permis d'exploitation de ses fours. Les frais de permis reportés sont amortis sur dix ans, à partir de l'année au cours de laquelle le permis est obtenu. Les frais relatifs à des efforts d'obtention de permis qui ont échoué sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel cet échec est constaté.

Les licences d'exploitation et autres éléments d'actif relatifs à ELI sont amortis sur des périodes allant jusqu'à 10 ans, représentant la durée de vie utile estimée de ces actifs et la durée prévue des licences. Tout solde non amorti de ces actifs est porté aux dépenses s'il est établi que ces actifs n'ont pas de valeur ou que les licences et permis ne sont pas renouvelés.

i. Rémunération à base d'actions:

La société a un plan de rémunération à base d'actions pour la haute direction et d'autres employés clé. La société comptabilise les frais de rémunération à base d'actions en conformité avec le chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, Rémunération et autres paiements à base d'actions. À partir du 1^{er} janvier 2004, la société a modifié ses conventions comptables en ce qui a trait aux options d'achat d'actions pour les employés et a commencé à comptabiliser, de façon rétroactive, les frais de rémunération à base d'actions ou de bons de souscription d'actions aux employés sur la base de la juste valeur des actions ou des options d'achat d'actions (voir note 2(a)(i)). Les montants payés par les employés lors de l'achat d'actions et de l'exercice des options sont comptabilisés au poste du capital-actions.

La société comptabilise tout paiement à base d'actions à des non employés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, les paiements à base d'actions à des non employés sont évalués à la juste valeur des titres émis. La juste valeur des paiements à base d'actions à des non employés est réévaluée de façon périodique pendant la période d'acquisition, et toute modification constatée est comptabilisée pendant l'exercice et de la même façon que si la société avait payé en espèces plutôt qu'avec ou par l'entremise de titres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

j. Écart d'acquisition et autres actifs incorporels :

La société comptabilise l'écart d'acquisition et les autres éléments d'actif incorporels selon les normes du nouveau chapitre 3062 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Écart d'acquisition et autres actifs incorporels. Selon le 3062, l'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est testé pour dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des modifications de circonstances indiquent qu'il a pu y avoir dépréciation. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition dépasse sa juste valeur implicite, une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent et figure sur une ligne séparée de l'état des résultats. L'écart d'acquisition est testé pour dépréciation au niveau de chaque unité d'exploitation. Pour les quatrièmes trimestres de 2004 et de 2003, la société a terminé son test annuel de la dépréciation de l'écart d'acquisition et a établi qu'aucune dépréciation n'avait eu lieu. La société n'a identifié qu'une unité d'exploitation.

k. Comptabilisation des revenus:

D'une façon générale, la société comptabilise les revenus d'activités d'assainissement lorsque ces services sont terminés. Lorsque la société apporte des services d'assainissement fondés sur des contrats à court terme avec plusieurs activités créatrices de revenus, la société comptabilise les revenus sur les éléments livrés proportionnellement à leur juste valeur par rapport à celle de la valeur totale estimée du contrat.

Les revenus provenant de contrats d'assainissement de sols à long terme à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, basée sur le ratio des coûts encourus à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés. Cette méthode est utilisée parce que la direction estime que les coûts encourus sont la meilleure mesure disponible de l'avancement des travaux liés à ces contrats. Les coûts des contrats se composent de tous les frais directs de matériaux et de main-d'œuvre. Des modifications aux prix estimés des contrats, des coûts totaux estimés ou des pertes estimées, s'il y a lieu, sont incorporées à la détermination des revenus et des dépenses cumulatifs estimés pour l'exercice au cours duquel la modification est établie par la direction. Pour chaque exercice, la société comptabilise les ajustements aux montants calculés et comptabilisés précédemment des revenus et coûts des contrats. Les comptes clients comprennent des montants non facturés relatifs à l'excédent des revenus reconnu par rapport aux montants facturés à cette date sur des contrats à long terme.

l. Conversion de devises :

BEIUS, une filiale étrangère à part entière, utilise le dollar canadien comme unité de mesure puisque ses activités sont intégrées à celles de sa société-mère. Les comptes de BEIUS ont été convertis en dollars canadiens comme suit :

- (i) l'actif et le passif monétaires à la valeur du dollar canadien à la fin de l'exercice;
- (ii) l'actif et le passif non monétaires au taux historique de change;
- (iii) les revenus et dépenses au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les gains ou pertes sur conversion sont inclus dans l'établissement des revenus.

m. Juste valeur des instruments financiers:

La valeur comptable de certains des instruments financiers de la société, y compris les espèces et quasi espèces, les comptes clients, les travaux en cours, les frais payés d'avance, les comptes fournisseurs, charges à payer et les impôts exigibles, s'approche de la juste valeur en raison de leurs courtes maturités. La valeur comptable de la dette à long terme s'approche de la juste valeur sur la base des taux d'intérêts sur emprunts actuellement à la disposition de la société pour des prêts à des conditions similaires.

n. Charges d'impôts:

La société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser les charges d'impôts. Selon cette méthode les charges d'impôts futurs sont comptabilisées pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux différences entre la valeur comptable aux états financiers de l'actif et du passif et leurs valeurs respectives aux fins de l'impôt (écarts temporaires). Les modifications au montant net de l'actif ou du passif d'impôts futurs sont incluses dans les revenus. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont mesurés en utilisant les taux d'imposition en vigueur, ou pratiquement en vigueur, qui devraient s'appliquer au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires devraient normalement être récupérées ou réglées. L'impact d'un changement dans les taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est comptabilisé aux revenus de l'exercice qui inclut la date d'entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et, si leur réalisation n'est pas considérée « plus probable qu'improbable », une provision pour moins-value est établie.

o. Bénéfice net (perte) par action:

Le bénéfice net (perte) par action est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice entièrement dilué par action est calculé en utilisant la méthode du rachat d'actions.

p. Chiffres de l'exercice précédent:

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités pour être conformes avec la présentation de l'exercice en cours.

3. COMPTES CLIENTS

	2004	2003
Comptes clients - facturés	13 039 690 \$	11 979 171 \$
- non facturés	1 276 958 \$	16 860 504 \$
	14 316 648 \$	28 839 675 \$

Sont compris dans les comptes clients des montants dus par un client s'élevant à environ 12,3 millions de dollars (20,2 millions en 2003). Ce compte client comprend des réclamations pour des travaux supplémentaires effectués dans le cadre de contrats qui sont contestés par le client. Les comptes clients et les revenus au 31 décembre 2004 ont été réduits d'un montant estimé de provision en attendant le règlement de cette situation.

Le règlement final de la réclamation est prévu pour 2005 et pourrait occasionner une modification des montants prévus de revenus et de comptes clients comptabilisés pour ce projet.

4. PLACEMENTS

	2004	2003
Placement comptabilisé à la valeur d'acquisition	— \$	440 000 \$
Placement comptabilisé à la valeur de consolidation, nette de la part de la société dans la perte nette et le rachat partiel	—	128 193 \$
	— \$	568 193 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des placements comptabilisés à la valeur d'acquisition a été dépréciée sur une base autre que temporaire occasionnant une radiation de 540 000 \$. La société a également radié la valeur comptable de son placement comptabilisé à la valeur de consolidation ainsi que des comptes clients non garantis en 2004 représentant une perte de 278 193 \$ à cause de pertes subies par la société détenue et une dépréciation de valeur autre que temporaire au cours de l'exercice. Les sommes avancées à cette société détenue et les intérêts courus qui sont garantis ont été comptabilisés comme effet à recevoir au montant de 315 000 \$ (172 500 \$ en 2003).

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Automobiles	180 358 \$	95 450 \$	84 908 \$	177 837 \$	64 647 \$	113 190 \$
Matériel informatique	599 862	308 052	291 810	440 222	233 019	207 203
Équipement — ELI (note 6)	534 000	267 000	267 000	534 000	—	534 000
Mobilier et matériel	1 077 448	519 698	557 750	955 014	404 626	550 388
Fours	16 312 361	4 704 540	11 607 821	11 361 344	3 965 415	7 395 929
Terrains	88 228	—	88 228	83 579	—	83 579
Améliorations de terrains	139 577	41 773	97 804	90 103	31 845	58 258
Améliorations locatives	58 322	58 322	—	58 322	54 774	3 548
Logiciels	301 008	244 753	56 255	200 671	176 275	24 396
Entrepôts et plates-formes	5 981 467	1 171 468	4 809 999	5 933 465	791 467	5 141 998
Édifice de traitement	3 437 471	273 212	3 164 259	2 506 008	160 601	2 345 407
Équipement de traitement	31 232 312	3 337 769	27 894 543	9 625 650	2 304 162	7 321 488
	59 942 414 \$	11 022 037 \$	48 920 377 \$	31 966 215 \$	8 186 831 \$	23 779 384 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2004, les immobilisations corporelles comprenaient 33 297 946 \$ d'actifs en construction (6 205 736 \$ en 2003) relatifs au nouveau site d'assainissement au Nouveau-Brunswick et aucun amortissement n'a été comptabilisé pour ces immobilisations puisqu'elles ne sont pas disponibles pour exploitation.

Au cours de l'exercice, les immobilisations du projet de Kirkland Lake ont été radiées. La demande de permis pour ce site a été reportée indéfiniment (note 6) ; par conséquent, l'équipement en cause a été transféré à d'autres installations et est maintenant utilisé à d'autres fins. Une dépréciation de 921 212 \$ a donc été comptabilisée sur cet équipement.

6. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2004	2003
Autres éléments d'actif:		
Frais de permis reportés		
(aucun amortissement pour 2004 et 2003) (note 2(h))	3 286 808 \$	4 979 081 \$
Permis d'exploitation, licences et autres éléments d'actifs— ELI		
(net d'amortissement de 899 436 \$ (aucun en 2003))	899 436	1 798 872
Valeur de rachat de police d'assurance (note 7)	606 825	576 450
	4 793 069 \$	7 354 403 \$

La société est en train d'obtenir le permis définitif d'exploitation pour ses installations au Nouveau-Brunswick et commencera à amortir les coûts afférents lorsque l'autorisation aura été obtenue.

Au cours de l'exercice, la société a radié des frais de permis de 3 422 767 \$ en relation avec sa demande d'obtention de permis pour Kirkland Lake. Le projet de Kirkland Lake a été reporté indéfiniment.

La société a acquis certains permis d'exploitation, licences et autres éléments d'actifs de ELI Eco Logic Inc. en décembre 2003 contre espèces et billets à payer (note 7).

7. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme se compose de :

	2004	2003
Billet non garanti ne portant pas intérêt		
échéant le 31 décembre 2005 (note 6)	300 000 \$	300 000 \$
Billet ne portant pas intérêt échéant sur réception par la société		
du transfert de licences de deux détenteurs de licence déterminés (note 6)	—	100 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	—	21 744
Accord de mandat	741 450	576 450
Indemnité de départ à payer	1 660 000	—
	2 701 450	998 194
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	1 218 405	4 601
	1 483 045 \$	993 593 \$

Au cours de 2003, la société a conclu une entente de règlement avec IT Corp et a obtenu l'agrément du tribunal acceptant ce règlement au cours du quatrième trimestre de 2003. Conformément aux conditions de cette entente de règlement, l'obligation de la société envers IT Corp a été éliminée. Par conséquent, la société a comptabilisé un gain sur règlement de dette de 1 316 936 \$ en 2003.

La société a convenu d'un accord de mandat avec le fondateur de la société, monsieur John Bennett, par lequel elle lui verse une allocation annuelle de 69 500 \$ par année jusqu'à l'âge de 85 ans. La valeur actuelle de ces paiements, en utilisant un taux d'intérêt de 5,75 % au 31 décembre 2004, est d'environ 741 450 \$ que la société entend financer à partir de son fonds de roulement et, en partie, à partir de la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie qu'elle détient sur monsieur Bennett. La valeur de rachat de cette police d'assurance-vie est de 606 825 \$ au 31 décembre 2004 (note 6). Une charge de 134 625 \$ (65 000 \$ en 2003) est incluse dans les frais d'administration et de développement des affaires en relation avec cette allocation de mandat.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, le projet de fermer les bureaux administratifs de Vancouver en 2005 a été approuvé. Au cours de cette période, la société a mis fin à certaines ententes d'emploi au sein de la haute direction ce qui a suscité des obligations de paiement d'indemnités de départ tout au long des exercices jusqu'au 31 décembre 2008. En conséquence de ces licenciements, la société a comptabilisé et encouru 1 660 000 \$ en indemnités de départ aux frais d'administration et de développement des affaires en utilisant un taux d'intérêt de 5,75 % tout au long de la durée des paiements, somme qui sera comptabilisée au titre de frais d'intérêts suivant les dates des versements.

Les remboursements du capital sur les dettes à long terme au 31 décembre 2004 sont:

2005	1 218 405 \$
2006	686 102
2007	256 435
2008	65 721
2009	65 721
par la suite	409 066
	2 701 450 \$

8. CAPITAL-ACTIONS

- a. Le capital-actions autorisé de la société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées rachetables sans droit de vote de série I (aucune émission).
- b. Le 3 février 2004, la société a conclu une entente de financement auprès d'un preneur ferme aux termes de laquelle ce dernier a accepté d'acheter 1 million d'unités, chacune se composant d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription d'action à 26 \$ par unité représentant un produit brut de 26 millions de dollars. Chaque bon de souscription d'action entier donne au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à 30 \$ pendant une période de 18 mois suivant la date de fermeture du 3 février 2004. Le produit net de cette opération de financement s'est élevé à 24 700 000 \$. Aucun bon de souscription d'action n'a été exercé au 31 décembre 2004.
- c. Le 30 décembre 2004, la société a conclu une autre entente de financement avec un preneur ferme aux termes de laquelle ce dernier a accepté d'acheter 3 millions d'actions ordinaires autodétenues à 4 \$ par action représentant un produit brut de 12 millions de dollars. Les actions ordinaires émises se composent de 2,5 millions d'actions ordinaires provenant du financement de prise ferme et de 500 000 actions ordinaires supplémentaires qui ont été émises en vertu d'une option d'achat accordée au preneur ferme que ce dernier a exercée au complet. Le produit net de cette opération de financement s'est élevé à 11 329 450 \$.
- d. Le capital-actions émis de la société se compose de :

(Retraité — Note 2(a)(i))	Ordinaires	Valeur (Retraité – note 2(a)(ii))
Solde au 31 décembre 2002	16 508 739	23 886 499 \$
Émises au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 :		
Exercice d'options	637 050	4 021 868
Rémunération à base d'actions relative à l'exercice d'options	—	489 103
Solde au 31 décembre 2003	17 145 789	28 397 470 \$
Émises au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 :		
Exercice d'options	281 651	2 115 156
Rémunération à base d'actions relative à l'exercice d'options	—	718 208
Placement privé	1 000 000	26 000 000
Prise ferme	3 000 000	12 000 000
Frais d'émission d'actions	—	(2 277 027)
Avantages fiscaux relatifs aux frais d'émission d'actions	—	762 753
Total des actions émises	21 427 440	67 716 560
Actions rachetées en 2004 et autodétenues	(11 500)	(71 879)
Solde au 31 décembre 2004	21 415 940	67 644 681 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

e. Régime d'options d'achat d'actions :

La société a réservé 5 096 325 actions ordinaires pour émission future dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions (le « régime »). Le régime prévoit le droit d'attribuer des options pour l'achat d'actions ordinaires de la société à la juste valeur marchande des titres de la société à la date d'attribution. Les options d'achat d'actions sont attribuées aussi bien à des employés qu'à des non employés. Le nombre, la période d'acquisition et les dates d'échéance des options d'achat attribuées sont à la discrétion du conseil d'administration de la société.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées pour l'année a été de 4,55 \$ par action (3,67 \$ par action en 2003).

Les transactions impliquant les options d'achat d'actions pour 2004 et 2003 sont présentées ci-dessous :

	2004		2003	
	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation, début de l'exercice	1 120 602	9,21 \$	1 419 953	5,67 \$
Attribuées	210 000	5,19	564 000	18,02
Exercées	(281 651)	7,51	(636 850)	6,31
Annulées	(17 500)	14,09	(226 501)	9,95
En circulation, fin de l'exercice	1 031 451	8,07 \$	1 120 602	9,21 \$
Pouvant être exercées, fin de l'exercice	711 951	8,65 \$	803 500	6,99 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2004 :

Fourchette des prix d'exercice (\$)	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre en circulation	Moyenne pondérée de la durée résiduelle contractuelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action (\$)	Nombre en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré par action (\$)
2,17 – 3,55	296 501	0,76	2,79	296 501	2,79
4,84 – 7,10	350 500	3,10	5,39	125 500	5,54
9,10 – 14,29	225 450	2,01	12,51	190 450	12,81
17,43 – 22,90	159 000	3,91	22,06	99 500	22,06
	1 031 451		8,07	711 951	8,65

La juste valeur de chaque option attribuée est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black-Scholes d'évaluation des options et avec les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2004	2003
Taux d'intérêt sans risque	2,7%	2,6%
Taux de rendement des actions	—	—
Durée de vie prévue des options	5 ans	2 ans
Volatilité	135,7%	42%

f. Surplus d'apport :

	2004	2003
		(Retraité – note 2(a)(i))
Solde au début de l'exercice	1 201 776 \$	492 077 \$
Rémunération à base d'actions attribuée aux revenus	675 176	1 198 802
Rémunération à base d'actions à des non employés incluse dans les frais de permis reportés	436 461	—
Rémunération à base d'actions relatives aux options exercées	(718 208)	(489 103)
	1 595 205 \$	1 201 776 \$

9. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

	2004	2003
Assurances	1 222 389 \$	875 032 \$
Marketing et relations publiques	2 059 459	2 146 191
Fournitures de bureau et divers	1 563 602	1 151 598
Salaires, traitements, honoraires et rémunération à base d'actions	3 463 334	2 783 337
Honoraires professionnels	4 711 548	1 586 294
Indemnités de départ et cessation d'emploi	2 760 000	—
	15 780 332 \$	8 542 452 \$

10. CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts diffère du montant qui serait calculé si le taux appliqué aux revenus avant impôts était celui prévu par les lois fédérale et provinciales au Canada de 35,6 % (36,6 % en 2003) comme l'illustre le tableau suivant :

	2004	2003
Impôts combinés fédéral et provinciaux au taux prescrit	(9 285 978) \$	10 543 422 \$
Différence de taux d'imposition provinciaux	786 305	(901 356)
Écarts permanents et autres	950 703	991 639
	(7 548 970) \$	10 633 705 \$

La société a environ 4 142 000 \$ en pertes autres que des pertes en capital reportées prospectivement qui sont disponibles pour réduire les revenus des années à venir aux fins des impôts sur le revenu..

Les reports de pertes autres que des pertes en capital expirent comme suit:

2011	3 039 000 \$
2010	31 000
2009	1 046 000
2008	25 000
2007	1 000
	4 142 000 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

10. CHARGE D'IMPÔTS (suite)

L'actif d'impôts futurs au 31 décembre se compose de :

	2004	2003
Actif d'impôts futurs:		
Perte reportée prospectivement	1 458 032 \$	363 341 \$
Frais d'émission d'actions	657 605	—
Accord de mandat/indemnité de départ	866 923	—
Autres	174 053	—
Actif d'impôts futurs net	3 156 613	363 341
Passif d'impôts futurs :		
Immobilisations corporelles	(710 921)	(1 185 787)
Frais de permis reportés	(1 028 975)	(1 672 971)
Autres	(524 891)	(121 444)
	(2 264 787)	(2 980 202)
Actif (passif) d'impôts futurs net	891 826 \$	(2 616 861) \$

La direction est d'avis que la réalisation de l'actif d'impôts futurs net est plus probable que non. La réalisation effective de l'actif d'impôts futurs dépend de la génération de revenus imposables futurs au cours des exercices pendant lesquels les écarts temporaires deviennent déductibles. La direction a pris en considération les prévisions de revenus imposables futurs et de stratégies de planification fiscale pour arriver à cette détermination.

11. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a comptabilisé des honoraires de gestion de 336 642 \$ (446 931 \$ en 2003) versés à une société appartenant à un administrateur et directeur de la société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a comptabilisé des frais juridiques de 1 733 668 \$ (23 780 \$ en 2003) versés aux conseillers juridiques de la société dont un des associés est un administrateur de la société.

Ces opérations ont été engagées dans le cours normal de l'exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de rémunération établi et accepté par les personnes apparentées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a comptabilisé une perte sur placements de 278 193 \$ provenant d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation (note 4).

12. (PERTE) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avec droit de vote en circulation durant l'année qui était de 18 272 090 (16 790 724 en 2003).

Le bénéfice entièrement dilué par action reflète l'effet de dilution de la conversion des options d'achat d'actions et des bons de souscription en circulation à la fin de l'exercice ou de ces options ou bons exercés ou convertis au cours de l'exercice comme s'ils avaient été exercés ou convertis au début de l'exercice ou à la date d'émission, si postérieure. Le nombre d'actions utilisées pour le calcul du bénéfice entièrement dilué par action est de 18 272 090 (17 527 801 en 2003) basé sur la méthode de rachat d'actions.

La conciliation du bénéfice net et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour calculer le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ordinaire se détaille comme suit :

	2004		2003	
	Bénéfice net	Nombre d'actions	Bénéfice net	Nombre d'actions
(Perte) bénéfice net	(18 535 239) \$	18 272 090	18 173 459 \$	16 790 724
Effet diluant des options d'achat d'actions	—	—	—	737 077
(Perte) bénéfice dilué par action	(18 535 239) \$	18 272 090	18 173 459 \$	17 527 801

Des options totalisant 1 031 451 (383 525 en 2003) n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action par action ordinaire parce qu'elles étaient anti-dilutives.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Gestion du risque de change :

Une portion importante des revenus de la société a été comptabilisée en devises autres que le dollar canadien, principalement en dollars américains. Des fluctuations dans les taux de change entre ces devises et le dollar canadien pourraient avoir un effet significatif sur les affaires, la situation financière et les résultats d'exploitation de l'entreprise. La société tente de réduire ce risque en utilisant le dollar américain pour plusieurs de ses obligations financières et, à un moindre degré, par l'utilisation de contrats de change d'instruments dérivés. Il n'y avait aucun contrat de change de ce type en vigueur au 31 décembre 2004.

b. Risque de concentration du crédit :

Les instruments financiers qui sont les plus susceptibles de soumettre la société à un risque de concentration de crédit sont les comptes clients. Au 31 décembre 2004, deux clients représentaient 80 % des comptes clients (81 % en 2003). La direction est d'avis que tout risque de perte est réduit substantiellement par la santé financière de ses clients. La société évalue la situation financière de ses clients sur une base continue et exige des lettres de crédit ou d'autres garanties si cela s'avère nécessaire.

14. ENGAGEMENTS

Les montants annuels minimums de loyer à payer pour les baux d'exploitation sur les cinq prochaines années et par la suite sont :

Exercices se terminant le 31 décembre:

2005	315 562 \$
2006	188 133
2007	130 806
2008	127 782
2009	127 782
	<hr/>
	890 065 \$

Les lettres de crédit en vigueur au 31 décembre 2004 totalisent 1 141 170 \$ (1 092 000 en 2003) et sont détenues en garantie par le Ministère de l'environnement pour les installations de MRR.

15. INFORMATION SECTORIELLE

a. Information géographique:

La société exploite et gère son entreprise en une seule unité d'exploitation déclarante pour ce qui est des activités d'assainissement de sols et autres déchets. Les ventes au cours de l'exercice à des clients situés aux États-Unis ont totalisé 10 214 976 \$ (23 985 810 \$ en 2003) comparativement à 15 108 227 \$ au Canada (45 820 716 \$ en 2003).

b. Clients principaux :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, les revenus provenant de deux clients, Client A et Client B, représentaient environ 33 % et 29 % respectivement du total des revenus (en 2003 — deux clients : 33 % et 43 %). Un contrat à long terme avec Client B en 2003 a été achevé en 2004.

16. ÉVENTUALITÉS

Contrôle judiciaire de la décision du ministre

Le 20 mai 2004, la société a reçu un rapport de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'« ACEE ») confirmant qu'il n'y avait aucune raison de croire que les installations de la société à Belledune, au Nouveau-Brunswick, auraient des effets environnementaux transfrontaliers adverses significatifs. Le groupe d'étude se composait d'experts de Pêches et Océans Canada, d'Environnement Canada, de Santé Canada, d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de l'ACEE.

En dépit des conclusions du rapport, l'ancien ministre de l'Environnement, l'honorable David Anderson, a référé le projet à une commission d'examen fédérale de l'ACEE pour évaluer les effets environnementaux transfrontaliers potentiels des installations de Belledune. La société a fait une demande de contrôle judiciaire auprès de la Cour fédérale du Canada de la légalité de la décision du ministre de référer le projet à une commission d'examen.

16. ÉVENTUALITÉS (suite)

Le 19 août 2004, la Cour fédérale a accueilli favorablement la demande et a annulé la décision de l'ancien ministre fédéral de l'Environnement de référer le projet à une commission d'examen. Le ministre fédéral de l'environnement a interjeté appel auprès de la cour d'appel fédérale. L'appel est en instance.

Manville, New Jersey (contrats Federal Creosote)

En juin 2003, la société a annoncé qu'elle avait obtenu un sous-contrat (le contrat « Phase III de 2003 ») pour traiter 300 000 tonnes (plus ou moins 15 %) de sols contaminés par des produits chimiques de traitement du bois comme la créosote, provenant du site du Federal Creosote Superfund (le « site FC ») à Manville au New Jersey. Le contrat Phase III de 2003 est un contrat à livraison et quantité indéterminées (« LQI »).

Peu après l'attribution du contrat Phase III de 2003, un soumissionnaire non retenu a déposé une plainte auprès du United States Army Corps of Engineers (le « Corps ») qui supervise les entrepreneurs sur le site FC, assume la responsabilité du processus d'assainissement et donne son accord à l'attribution de sous-contrats régis par les règles d'approvisionnement du gouvernement des États-Unis. Le Corps allègue, et la société le conteste, que le Corps a retiré son approbation de l'attribution du contrat Phase III de 2003 à la société, bien qu'il ait accepté d'envoyer jusqu'à concurrence de 10 000 tonnes de sols à la société pour traitement en vertu du contrat Phase III de 2003. L'entrepreneur principal sur le site FC n'a pris aucune mesure pour annuler le contrat Phase III de 2003 ou pour aviser la société des actions du Corps. La société a commencé à recevoir des expéditions au titre du contrat Phase III de 2003 en août 2003.

Après la plainte du soumissionnaire non retenu relativement à l'attribution du contrat Phase III de 2003, l'entrepreneur principal a émis un appel d'offres (« AO ») en novembre 2003 pour un contrat à LQI pour assainissement thermique. L'AO prévoyait un minimum garanti de 1000 tonnes et un maximum de 100 000 tonnes. La société a répondu à l'AO en décembre 2003 et a été avisée début 2004 qu'elle était le soumissionnaire moins-disant. Pendant et après le processus de soumission, la société a demandé de façon répétée à l'entrepreneur principal de confirmer si l'AO venait s'ajouter au contrat Phase III de 2003 ou le remplaçait. L'entrepreneur principal n'a pas répondu à ces demandes. Pour bénéficier de livraisons du site FC, la société a opté pour une participation au processus contractuel tout en continuant à essayer d'obtenir une clarification de la part de l'entrepreneur principal et du Corps quant à l'AO. Sans renoncer au moindre de ses droits en vertu du contrat Phase III de 2003, la société a conclu un sous-contrat à LQI le 3 juin 2004 (le contrat « Phase III de 2004 » avec une garantie minimale de 1000 tonnes et un maximum de 100 000 tonnes pour le même genre de services que ceux couverts par le contrat Phase III de 2003. Les conditions économiques du contrat Phase III de 2004 sont moins favorables que celles du contrat Phase III de 2003 mais correspondent aux prix pratiqués en vertu des contrats du site FC conclus avant le contrat Phase III de 2003. Le 22 juillet 2004, la société a annoncé qu'à la suite d'une correspondance reçue du Corps, toutes les expéditions futures du site FC seraient livrées en vertu du contrat Phase III de 2004.

Actuellement, un certain nombre d'agences allant d'agences municipales à fédérales et comprenant la United States Environmental Protection Agency (l'« EPA ») mènent des études pour déterminer l'ampleur de l'excavation nécessaire au site FC pour retirer les contaminants du sol dont la créosote. L'ampleur de l'excavation devrait en fin de compte dépendre d'un certain nombre de facteurs dont une décision par les autorités municipales quand à l'usage ultérieur du terrain et les restrictions du financement de l'EPA par le gouvernement fédéral des États-Unis. La société attend un plan de conception définitif de l'EPA pour mieux évaluer les perspectives de contrats ultérieurs pour le site FC. L'ampleur de l'excavation fera partie du plan de conception définitif pour le site FC et constituera un facteur déterminant pour déterminer le tonnage de sols que la société devra traiter.

Recours collectif

Le 30 juillet 2004, un recours collectif a été déposé aux États-Unis contre la société et certains de ses directeurs. Un total de 12 recours similaires a été déposé à ce jour. Les plaignants ont déposé une plainte consolidée modifiée (Consolidated Amended Complaint) le 23 décembre 2004. Cette plainte fait des réclamations en vertu des articles 10(b) and 20(a) de la loi United States Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée, et de la règle 10b-5 de la Securities and Exchange Commission en s'appuyant sur les déclarations publiques de la société relativement au sous-contrat pour la Phase III du projet Federal Creosote d'assainissement des sols à Manville au New Jersey. La plainte consolidée nomme comme défendeurs : la société ; John Bennett, l'ancien président du conseil et directeur général ; Allan Bulckaert, le président-directeur général actuel ; Danny Ponn, le vice-président, Services d'ingénierie et Développement des affaires ; Richard Stern, l'ancien directeur financier et Robert Griffiths, l'ancien vice-président, Ventes et Marketing pour les États-Unis. Les plaignants sont censés faire valoir leurs droits au nom d'une classe d'acheteurs d'actions de la société du 2 juin 2003 au 22 juillet 2004 inclusivement et au nom d'une sous-classe d'acheteurs d'actions dans un placement privé qui a pris fin le 24 janvier 2004. Tous les défendeurs ont déposé des requêtes en rejet de la plainte consolidée modifiée. Actuellement, la réclamation du plaignant principal (à l'exclusion de toute plainte d'autres plaignants réels ou potentiels) est d'environ 3,11 millions de dollars US. La société est en désaccord avec ces allégations et entend se défendre vigoureusement.

Enquêtes des instances de réglementation

Le 29 janvier 2004, la société a annoncé qu'elle était en pourparlers avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») au sujet d'une question de divulgation soulevée par le personnel de la CVMO découlant de renseignements dévoilés en réponse aux questions posées au cours d'une conversation téléphonique avec un analyste de recherche après la publication des résultats annuels de la société pour 1999 en mars 2000. Le personnel de la CVMO a suggéré qu'une partie des renseignements communiqués en réponse aux questions de l'analyste n'avait pas été publiée et aurait pu être pertinente. La société n'a plus eu de nouvelles du personnel de la CVMO à ce sujet depuis le 30 septembre 2004.

Le 30 juillet 2004, la société a été avisée par la CVMO que cette dernière enquêtait sur la négociation d'actions de la société avant : (i) la divulgation du 29 mars 2004, relative aux retards dans les expéditions de sols par les deux plus gros clients de la société qui ont causé une fermeture non prévue de l'usine de la société à Saint-Ambroise au Québec ; (ii) la divulgation du 22 juillet 2004, relative au statut des contrats de Phase III pour traiter les sols contaminés du site FC. La CVMO a demandé une chronologie écrite détaillée des événements qui ont mené aux annonces du 29 mars 2004 et du 22 juillet 2004. Le 26 août 2004, la CVMO a demandé un complément d'information et des documents se rapportant : (i) au projet Saglek au Labrador avec le ministère de la Défense nationale ; (ii) à la divulgation en temps opportun de la décision de la Cour fédérale du Canada d'annuler la décision de l'ancien ministre de l'Environnement de référer le projet de la société à Belledune au Nouveau-Brunswick à une commission d'examen fédérale ; (iii) au statut des retards dans les contrats de la société, les volume de sols dont le traitement était projeté au troisième trimestre de 2004 et les prévisions pour les installations de Belledune.

Le 19 août 2004, la société a été avisée par la bourse de Toronto (le « TSX ») que le TSX enquêtait également sur la déclaration de la société en date du 22 juillet 2004 au sujet du statut des contrats de Phase III pour traiter les sols contaminés du site FC. Le TSX a demandé certains renseignements en rapport avec son enquête. La société a fourni les renseignements demandés et les documents se rapportant à chacune des demandes mentionnées ci-dessus à la CVMO et au TSX le 30 septembre 2004.

La société et certains de ses directeurs actuels et anciens directeurs ont reçu un lettre datée du 11 février 2005 de la CVMO donnant aux directeurs et administrateurs l'occasion de fournir des déclarations écrites à la CVMO avant que celle-ci ne détermine s'il fallait entamer des procédures d'exécution. La CVMO déclarait dans sa lettre à la société qu'elle était d'avis que la société avait omis de divulguer le changement de statut du contrat au site FC et portait des allégations de délit d'initié. Les déclarations, le cas échéant, doivent être soumises à la CVMO le 17 mars 2005 au plus tard.

Le 16 mars 2005, la société a reçu une lettre du TSX alléguant que la société était en infraction de la politique de divulgation en temps voulu du TSX en omettant de divulguer promptement le changement de statut du contrat de Phase III de 2003 en août 2003 après le communiqué de presse initial annonçant l'attribution du contrat de Phase III de 2003 le 2 juin 2003. Le TSX allègue également dans la lettre que la société n'a pas assuré une divulgation équilibrée en omettant de divulguer le retrait de la société de certains indices. Le TSX a demandé une rencontre avec la société et au moins un administrateur indépendant pour le 8 avril 2005 au plus tard et a demandé au comité de divulgation de la société de participer à une session de formation sur la divulgation en temps voulu. Le TSX a également indiqué qu'il entendait communiquer ses conclusions à la CVMO.

Dans une lettre en date du 23 août 2004, la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC ») a avisé la société que la SEC menait une enquête informelle sur la société. La SEC a demandé à la société de produire volontairement certains dossiers et témoignages oraux et la société a obtempéré. Selon l'avis : « cette demande est confidentielle et ne devrait pas être interprétée comme une indication de la part de la commission ou de son personnel qu'il y a eu infraction des Federal Securities laws, ni ne devrait être considérée comme une réflexion sur un quelconque titre, personne ou entité ». La SEC a par la suite obtenu une ordonnance judiciaire pour l'ouverture d'une enquête officielle l'autorisant à faire déposer des témoins.

Par une lettre en date du 3 septembre 2004, la société a été avisée par la NASD Regulatory Division (la « NASD »), au nom de l'American Stock Exchange (l'« AMEX »), qu'elle examinait certaines transactions portant sur des actions ordinaires de la société ayant eu lieu avant l'annonce par la société, le 22 juillet 2004, des pertes subies au cours du deuxième trimestre 2004. Selon l'avis : « il s'agit d'un examen courant qui ne devrait pas être interprété comme une indication qu'il y a eu infraction aux Federal Securities laws ou aux règles de la bourse ni ne devrait être considérée comme une réflexion défavorable sur la société, ses titres ou tout individu ayant effectué des transactions sur de ces titres ». Le 22 décembre 2004, la société a reçu une demande de complément d'information à laquelle la société a répondu le 11 février 2005.

La société continue à coopérer avec toutes les instances de réglementation au sujet de ces demandes de renseignements et enquêtes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

16. ÉVENTUALITÉS (suite)

Ordonnance du Québec

Le 17 septembre 2004, RSI a reçu un avis préalable à l'émission d'une ordonnance du ministère du Développement durable et des Parcs du Québec (anciennement le ministère de l'Environnement) concernant l'usine de RSI à Saint-Ambroise. L'avis préalable allègue qu'une augmentation des niveaux de dioxines et de furanes mesurés dans le sol aux alentours de l'usine de RSI est attribuable à RSI. Si l'ordonnance est émise, elle vise à obliger RSI à réduire ses émissions de dioxines et de furanes, à installer du matériel pour mieux surveiller les émissions et à transmettre les données recueillies au ministère.

Le 1^{er} novembre 2004, RSI a déposé ses observations à l'égard des allégations contenues dans l'avis préalable. La société conteste les allégations contenues dans l'avis préalable. À l'appui de sa position, la société a mandaté plusieurs experts indépendants qualifiés pour examiner les allégations contenues dans l'avis préalable. Les experts retenus appuient la position de la société à l'effet que d'autres sources peuvent avoir contribué à l'augmentation des niveaux de dioxines et de furanes dans le sol autour de l'usine de RSI.

Depuis le dépôt de ses observations, RSI a eu un échange de correspondance et plusieurs conversations avec le ministère. Récemment, lors d'une réunion qui a eu lieu le 9 février 2005, la société a rencontré les représentants du ministère qui lui ont demandé de développer un plan d'action pour répondre aux inquiétudes soulevées dans l'avis préalable. La société a développé un plan d'action qui, selon elle, répond aux préoccupations du ministère tout en lui permettant de demeurer concurrentielle au plan commercial. Le plan d'action a été soumis au ministère le 21 février 2005. Un plan d'action modifié a été soumis par la suite le 21 mars 2005. La société prévoit d'autres discussions avec le ministère.

17. CONCILIATION AVEC LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (« PCGR US »)

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR CA ») qui diffèrent de certains principes et pratiques comptables que la société aurait utilisés si ses états financiers consolidés avaient été préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR US ») tel que résumé ci-dessous :

a. Bénéfice (perte) et bénéfice (perte) par action :

	2004	2003
(Perte) bénéfice net selon les PCGR CA	(18 535 239) \$	19 372 261 \$
Frais de rémunération (d)	621 029	(104 903)
Frais de permis reportés (e)	(1 730 494)	(1 717 697)
Réduction des frais de permis reportés (e)	3 422 767	—
Récupération des frais de développement des affaires reportés (f)	—	43 950
Perte sur placements (g)	81 050	—
Économie future d'impôts sur ajustements pour les PCGR US (h)	(610 911)	479 302
(Perte) bénéfice net selon les PCGR US	(16 751 798) \$	18 072 913 \$
(Perte) bénéfice de base par action selon les PCGR US	(0,92) \$	1,08 \$
(Perte) bénéfice dilué par action selon les PCGR US	(0,92) \$	1,03 \$
	2004	2003
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 12):		
de base	18 272 090	16 790 724
entièrement dilué	18 272 090	17 527 801

b. Bilan :

Les chiffres des bilans consolidés qui diffèrent de façon significative de ceux déclarés selon les PCGR CA sont :

	Placement	Autres éléments d'actif	Tous les autres	Total
Actif selon les PCGR CA au 31 décembre 2004	— \$	4 793 069 \$	85 219 333 \$	90 012 402 \$
Ajustements pour les PCGR US	—	(3 286 808)	—	(3 286 808)
Économie future d'impôts sur ajustements pour les PCGR US (h)	—	—	1 062 057	1 062 057
	— \$	1 506 261 \$	86 281 390 \$	87 787 651 \$
Actif selon les PCGR CA au 31 décembre 2003	568 193 \$	7 354 403 \$	68 331 426 \$	76 254 022 \$
Ajustements pour les PCGR US	(81 050)	(4 979 081)	—	(5 060 131)
	487 143 \$	2 375 322 \$	68 331 426 \$	71 193 891 \$
			2004	2003
Passif selon les PCGR CA		10 009 012 \$		17 356 033 \$
Économie future d'impôts sur ajustements pour les PCGR US (h)		—		(1 672 971)
		10 009 012 \$		15 683 062 \$
Capitaux propres selon les PCGR CA		80 003 390 \$		58 897 989 \$
Frais de permis et de développement des affaires reportés (f) et (g)		(3 286 808)		(3 387 160)
Impôts futurs (h)		1 062 057		—
Capitaux propres selon les PCGR US		77 778 639 \$		55 510 829 \$
Capitaux propres selon les PCGR US se composent de :				
Capital-actions		70 974 653 \$		31 999 745 \$
Surplus d'apport (e) et (f)		1 395 304		1 356 651
Frais de rémunération reportés (e)		(54 990)		(61 037)
Bénéfices non répartis		5 463 672		22 215 470
		77 778 639 \$		55 510 829 \$

c. États des flux de trésorerie:

Selon les PCGR US, les liquidités provenant de l'exploitation seraient réduites de 1 294 032 \$ [(1 194 445 \$) en 2003] et les liquidités affectées aux placements réduites de 1 294 032 \$ [(1 194 445 \$) en 2003] représentant les frais de permis et de développement des affaires reportés, qui seraient portés aux dépenses lorsqu'encourus et classés comme élément du flux de trésorerie provenant de l'exploitation selon les PCGR US.

d. Rémunération à base d'actions:

i. Aux fins des PCGR US, la société comptabilise les transactions de sa rémunération à base d'actions pour les employés en conformité avec les normes de l'opinion no 25 de l'Accounting Principles Board (« APB ») Accounting for Stock Issued to Employees et ses interprétations connexes. Selon ces normes, les frais de rémunération découlant de régimes fixes sont comptabilisés le jour de l'attribution seulement si le cours des titres de la société à cette date est plus élevé que le prix d'exercice. Une comptabilité à base variable doit être utilisée si le prix d'exercice des options d'achat d'actions à prix fixe en circulation est réduit. Selon la comptabilité à base variable, la rémunération portée aux dépenses est remesurée sur la base de la valeur intrinsèque de l'option à chaque date de clôture jusqu'à la date à laquelle l'option est exercée ou déchuë ou qu'elle expire sans exercice et les modifications à la valeur intrinsèque de l'option sont incorporées au calcul du revenu net. Pour les PCGR CA, la société a comptabilisé la rémunération à base d'actions pour les employés selon la méthode décrite à la note 2(a)(i).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en dollars canadiens) pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003

17. CONCILIATION AVEC LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (« PCGR US ») (suite)

La comptabilisation des options d'achat d'actions pour les employés selon les PCGR US aurait pour effet d'augmenter le capital-actions et de réduire d'un montant équivalent le surplus d'apport de 9 448 \$ (104 903 \$ en 2003 ; 1 660 246 \$ en 2002, les deux aux frais de rémunération supplémentaire et une augmentation équivalente au surplus d'apport).

Selon les PCGR US, l'émission d'options d'achat d'actions et de bons de souscription à des non employés est comptabilisée selon la norme no 123 du Statement of Financial Accounting Standards « Accounting for Stock-Based Compensation » (« SFAS 123 »). La société comptabilise les frais de rémunération pour les options d'achat d'actions, les bons de souscription et les autres instruments de capitaux propres émis à des non employés pour services rendus sur la base de la juste valeur des services reçus ou des instruments de capitaux propres émis, selon celui qui peut être établi de la façon la plus fiable. Selon les PCGR CA, la société a utilisé la méthode de la juste valeur pour les attributions aux non employés depuis le 1^{er} janvier 2002. Selon cette politique, en ce qui a trait aux options d'achat d'actions attribuées à des non employés après le 31 décembre 2002, la seule différence de mesure pour les non employés est constituée par les éléments qui ont été reportés prospectivement à partir d'exercices précédents tel que noté ci-dessous. La juste valeur des options d'achat d'actions et de bons de souscription attribués à des non employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 a été estimée à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes d'évaluation des options et en utilisant les hypothèses de moyennes pondérées suivantes :

	2001
Volatilité prévue	74,1%
Taux d'intérêt sans risque	4%
Rendement des actions	—
Durée de vie prévue des options	3 à 5 ans

e. Frais de permis reportés :

Selon les PCGR CA, les dépenses relatives à l'obtention de permis d'exploitation peuvent être reportées et amorties aux dépenses d'une manière rationnelle et systématique. Selon les PCGR US, ces dépenses sont attribuées aux frais lorsqu'encourues.

f. Frais de développement des affaires reportés :

Selon les PCGR CA, les dépenses relatives au développement de nouvelles affaires peuvent être reportées et amorties aux dépenses d'une manière rationnelle et systématique. Selon les PCGR US, ces dépenses sont attribuées aux frais lorsqu'encourues.

g. Perte sur placements :

Selon les PCGR CA, certains placements ont été radiés en 2004 et, aux fins des PCGR US, ces placements ont été réduits au niveau de la valeur comptable au cours des exercices précédents. Aux fins des PCGR US, le total des radiations de 2004 de 81 050 \$ a été réduit étant donné qu'elles avaient été comptabilisées précédemment aux fins des PCGR US.

h. Charges d'impôts :

Selon les PCGR CA, les actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux taux d'imposition pratiquement en vigueur. Selon les PCGR US, les actifs et passifs d'impôts reportés sont comptabilisés aux taux d'imposition en vigueur. La comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôts futurs canadiens aux taux en vigueur ne modifierait pas le bénéfice net (perte) enregistré ni les capitaux propres sous les PCGR US. Les effets futurs sur les impôts des ajustements pour les PCGR US ont été comptabilisés aux taux en vigueur dans la période au cours de laquelle l'ajustement a été effectué.

Administrateurs et dirigeants

Conseil d'administration

David Williams

Président du conseil
Président
Roxborough Holdings Ltd.

John A. Bennett

Pierre B. Meunier

Associé
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Adam Lapointe

Président et directeur général
Pluri-Capital Inc.

George Ploder

Investisseur privé

James J. Blanchard

Associé
Piper Rudnick LLP

Dirigeants

Allan G. Bulckaert

Président – directeur général

Andrew Boulanger

Directeur financier et Secrétaire

Michael McSweeney

Vice-président, Affaires environnementales
et Relations gouvernementales

Bryan Maskell

Vice-président, Ventes et marketing

Danny Ponn

Vice-président, Service d'ingénierie
et Développement des affaires

Information sur l'entreprise

Siège social

1540, chemin Cornwall
bureau 208
Oakville, ON Canada
L6J 7W5

Tél. : (905) 339-1540

Fax : (905) 339-0016

Courriel : info@bennettenv.com
www.bennettenv.com

Bureau de Halifax

2829, rue Agricola
Halifax, N.-É. Canada
B3K 4E5

Tél. : (902) 454-2920

Fax : (902) 453-6624

Centres de traitement

Récupère Sol inc.

80, rue des Mélèzes
Saint-Ambroise, QC Canada
G7P 2N4

Tél. : (418) 695-3302

Fax : (418) 695-3303

Courriel : info@recuperesol.com

Bennett Environmental New Brunswick, Inc.

Renviron Park
20, rue Green Lane
Belledune, N.-B. Canada
E8G 1R8

Tél. : (506) 522-2325

Fax : (506) 522-2330

Courriel: info@bennettenv.com

Material Resource Recovery

C.P. 683
2425, chemin Industrial Park
Cornwall, ON Canada
K6H 5T5

Tél. : (613) 938-7575

Fax : (613) 938-0660

Courriel: info@mrri.com

www.mrri.com

CONSEILLERS JURIDIQUES

Fogler, Rubinoff LLP

95, rue Wellington Ouest
Bureau 1200
Centre Toronto-Dominion
Toronto, ON Canada
M5J 2Z9

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
777, rue Dunsmuir
C.P. 10426, Pacific Centre
Vancouver, C.-B. Canada
V7Y 1K3

**AGENT COMPTABLE DES REGISTRES
ET DES TRANSFERTS**

Computershare Trust of Canada

510, rue Burrard
Vancouver, C.-B. Canada
V6C 3B9

SYMBOLES BOURSIERS

Bourse de Toronto « BEV »
American Stock Exchange « BEL »
Bourse de Francfort « BEW »



La production de ce rapport annuel est le reflet de notre engagement à protéger l'environnement et toutes ses ressources naturelles : la terre, le ciel et l'eau. Le procédé et le papier utilisés pour imprimer ce rapport ont été choisis avec soin pour qu'ils soient recyclables et sans danger pour l'environnement. Ce rapport est imprimé sur du papier recyclé avec des encres de source végétale. Veuillez le recycler.

La Terre, c'est notre affaire

Siège social

1540, chemin Cornwall, bureau 208
Oakville, ON Canada
L6J 7W5

Tél : (905) 339-1540

Fax : (905) 339-0016

Courriel : info@bennettenv.com

www.bennettenv.com